



Année X

N° 36

1931

BVLETTIN

DE
L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE
INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL



VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

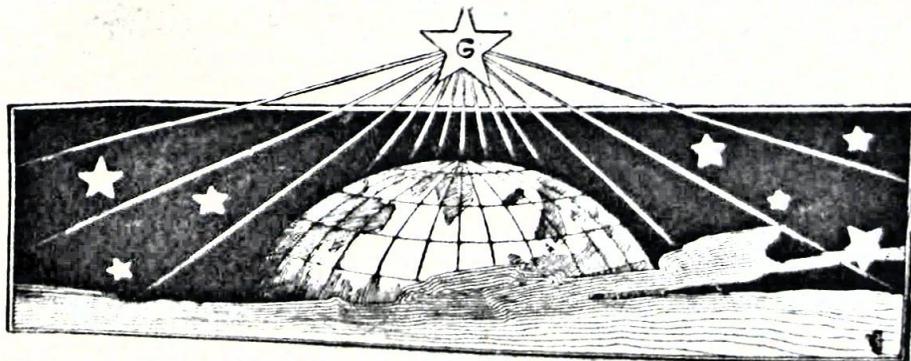
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

61 bis, Rue de Lyon, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H



E. Lehmann & Tessier Réunis

31 et 35, Rue du Renard, PARIS, 4^e

Téléphone Archives 65-54

Insignes et Bijoux Maçoniques de tous grades

Librairie Ancienne et Moderne

Stock considérable de Cordons et Bijoux de tous grades.

Maison ne livrant à prix égal que des marchandises irréprochables.

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

Librairie Maçonique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients
sur demande

L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publie
des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Fran-
çaise et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, **France 30 fr., Etranger 40 fr.**

Mandats à **M. L. DALTROFF, Administrateur, 16, Rue Cadet, Paris-IX**
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25

A. M. I.

PARTIE OFFICIELLE

Compte rendu de la session du Comité Exécutif du 17 janvier 1931

Tenue à Paris, dans les locaux de la G. Loge de France,
rue Puteaux, 8.

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence du T. Ill. Fr. Raoul Engel, S. G. M. du Grand Orient de Belgique.

Sont présents, les TT. Ill. FF. :

R. Engel (Belgique), Clician (Bulgarie), Posa (Espagne G. Loge), M. Monier et Riandey (France G. Loge), Estèbe (France G. Orient), Gertsch (Porto Rico), Romang et H. Jeanneret (Suisse), C. Pierre (Tchécoslovaquie), Militchevitch et Tomitch (Yougoslavie) et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Le Fr. Engel remercie la Grande Loge de France d'avoir bien voulu mettre ses locaux à la disposition de l'A.M.I pour cette réunion. Il salue avec joie la présence du T. Ill. G. M. Maurice Monier dont on avait, à Bruxelles, déploré l'absence, due à un état de santé qui s'est, fort heureusement, beaucoup amélioré.

Le T. Ill. Fr. E. Lennhoff s'excuse de ne pouvoir prendre part à cette séance de même que le T. Ill. G. M. Aug. Jeanneret (Suisse) que les devoirs de sa charge obligent, au moins durant la première année, de visiter, à chaque fin de semaine, l'un des Ateliers de son Obédience.

Le Grand Chancelier a été informé de la désignation, par la G. Loge de Bulgarie, du T. Ill. Fr. Clician comme représentant au sein du Comité Exécutif ainsi que du choix du T. Ill. Fr. Gertsch en qualité de délégué de la Grande Loge de Porto Rico.

Le T. Ill. Fr. De Buen (Espagne) est de nouveau malade et s'excuse de ne pouvoir participer à nos travaux, le Grand

Orient Espagnol avait désigné le Fr. Félicien Court pour le remplacer. Le Fr. Chancelier fait observer que les délégations au Comité Exécutif doivent être confiées à un membre effectif de l'Obédience, une seule exception ayant été admise en faveur de la Grande Loge de Porto Rico à cause de la longueur du voyage qui serait imposé à son représentant.

Le Fr. Estèbe s'est permis, n'ayant plus le temps de le signaler par voie officielle au Grand Orient Espagnol, de faire remarquer au Fr. Félicien Court, ancien vice-président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, que ce mandat ne lui paraissait pas valable pour les mêmes raisons que vient précisément de développer le Fr. Mossaz.

Le Fr. Militchevitch partage l'opinion du Fr. Estèbe qui est, du reste, conforme à l'esprit du règlement et il demande que le Comité Exécutif enregistre cette interprétation comme une règle générale.

Le Grand Chancelier propose de l'introduire dans le Règlement Intérieur du Comité Exécutif qui sera mis à l'étude très prochainement.

Compte rendu de la session de Bruxelles.

Le Grand Chancelier n'a pas encore envoyé à toutes les Obédiences du Comité Exécutif, le compte rendu des travaux du Comité, à Bruxelles. Il est rédigé mais, vu son importance, il a d'abord fallu faire parvenir à chacun des délégués, le texte de ses interventions avant d'en arrêter les termes définitifs. Dès que ces textes corrigés auront été retournés, le procès-verbal analytique sera, selon l'usage, adressé à tous nos adhérents.

Rapports annuels.

La mise au net du compte rendu sténographique des séances de Bruxelles lui ayant pris énormément de temps, le Fr. Mossaz n'a pas encore pu rédiger le rapport administratif de l'exercice 1930 qu'il aurait voulu envoyer aux délégués avant la présente réunion. Il s'excuse de ce retard en annonçant l'expédition prochaine de ce compte rendu à toutes les Obédiences adhérentes.

Il remet ensuite, à chaque délégation, le Rapport financier de l'exercice 1930 qu'il complète par les explications verbales suivantes :

1° Le « Bulletin » laisse un déficit de 1.101,60 qui pourrait être évité à l'avenir si nos adhérents voulaient bien, par un peu de propagande, faire connaître cette publication

à leurs membres. Il nous faudrait encore 2 à 300 abonnés pour que la dépense soit couverte.

2° L'Annuaire de 1930 qui a coûté 2.500 fr. de plus que celui de 1928, ne se soldera probablement pas par un déficit. Il nous reste à payer à l'imprimeur, pour régler sa facture, une somme de 3.000 fr. que nous pourrions récupérer en partie par une recette de 1.000 fr. environ représentant 200 exemplaires encore impayés et par la vente possible des 500 exemplaires qui nous restent.

3° Quatre Obédiences-membres n'ont pas versé leur contribution de 1930, mais nous avons l'assurance que ce retard sera de courte durée. La Grande Loge Espagnole s'est trouvée ces derniers temps dans une situation difficile qui a entraîné d'assez gros sacrifices financiers, le Grand Orient de Haïti a subi les conséquences des troubles politiques, la Grande Loge du Pérou a, jusqu'ici, payé régulièrement, quant à la Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, le T. Ill. Fr. Baena s'est chargé de faire des démarches personnelles pour lui rappeler ses obligations.

4° Dans le montant des frais généraux, il faut noter une somme importante (Frs. 871,88) provenant des frais de poste et affranchissements que l'expédition des Annales aux divers souscripteurs a considérablement augmentés. En outre, nous avons eu à déboursier frs. 537.— pour l'achat d'une machine à écrire neuve que nous avons échangée contre les deux anciennes devenues hors d'usage.

Le Fr. Clician — demande qu'à l'avenir un inventaire des objets (meubles, livres, etc.) appartenant à l'A.M.I. soit annexé aux comptes annuels.

Le Fr. Mossaz — répond que cet inventaire existe déjà; il sera joint dorénavant aux comptes rendus de fin d'exercice. Toutefois, il ne lui paraît pas utile de le faire figurer au bilan, sinon comme mémoire et sans indication de valeur, car cela pourrait nuire à la compréhension de la situation réelle de l'A.M.I.

Les comptes de 1930 sont approuvés à l'unanimité.

Communications de la Chancellerie.

Les Grandes Loges de Cuba, Oriental-Peninsular et Del Pacifico ont écrit à la Grande Chancellerie pour manifester la satisfaction qu'elles ont éprouvée de leur admission au sein de l'A.M.I. et pour nous assurer de leur active collaboration.

Le Grand Orient du Brésil n'a pas encore répondu à la communication officielle qui lui avait été faite de son admission par le Convention de Bruxelles.

Le Fr. Gertsch — rappelle qu'il y a eu une révolution au Brésil et que cet événement peut avoir apporté quelques troubles dans la vie maçonnique de ce pays.

Le Grand Chancelier — a reçu du Grand Conseil Fédéral Symbolique du Grand Orient Espagnol la déclaration de l'annulation par lui de la patente délivrée par le Suprême Conseil du 33^e Grade pour l'Espagne et ses Dépendances à la Grande Loge Hispano-Américaine de Porto Rico qui a fait l'objet d'un récent arbitrage de l'A.M.I.

Le Fr. Gertsch — ajoute que la Grande Loge de Porto Rico n'a pas reçu de communication officielle du Grand Orient Espagnol à ce sujet. Il croit savoir qu'il en est de même de la Grande Loge Hispano-Américaine de Porto Rico bénéficiant de cette patente que l'on déclare avoir annulée. Toutefois, comme la lettre parvenue à la Chancellerie a été publiée dans le « Bulletin » du Grand Orient Espagnol, le Fr. Gertsch n'insiste pas et prend acte de cette déclaration au nom de la Grande Loge de Porto Rico.

Le Grand Chancelier — annonce que le rapport complet sur la Fr.-Maçonnerie égyptienne sera adressé dans quelques jours à toutes les Obédiences adhérentes conformément au désir du Convent.

Compte rendu du Convent de Bruxelles.

Le compte rendu du dernier Convent est rédigé mais avant de le faire imprimer, le Grand Chancelier a jugé nécessaire d'envoyer aux divers orateurs les textes de leurs interventions afin qu'ils puissent éventuellement les corriger ou les remanier.

Le Fr. Mossaz — demande au Comité Exécutif d'autoriser la dépense nécessaire à sa publication. Bien que l'on ne puisse pas escompter un profit de la vente aux souscripteurs, cette impression est justifiée car nos convents sont des manifestations importantes dont les bibliothèques des Grandes Loges devront, tôt ou tard, se procurer les procès-verbaux.

Le Fr. Engel — considère que la collection des comptes rendus de nos Convents constitue, en effet, une documentation historique importante. Il se déclare d'accord pour la publication de celui de 1930.

Le Comité Exécutif adopte cette proposition.

Situation financière de l'A.M.I.

Le Fr. Mossaz — tout en reconnaissant que la situation de l'A.M.I. est maintenant établie sur des bases financières sérieusement consolidées, fait observer qu'il est indispensable, à côté des ressources normales, de constituer des réserves pour le cas où des circonstances très graves viendraient à se présenter, telles que guerres, révolutions, etc. C'est dans ces conditions-là que l'existence d'un centre d'activité maçonnique internationale serait le plus utile, le plus nécessaire or, c'est précisément à ce moment que la Chancellerie risquerait d'être privée de tout ou partie des ressources ordinaires. Le Fr. Mossaz se demande donc s'il ne serait pas possible d'obtenir qu'un certain nombre de FF. prissent, dans chaque Obédience, à défaut d'un versement immédiat, l'engagement de mettre une somme déterminée d'avance à la disposition de l'A.M.I. pour lui permettre de poursuivre son œuvre.

Le Fr. Engel — approuve l'idée d'un fonds de réserve mais ne croit pas que le moyen proposé par le Fr. Mossaz soit pratique. En cas de révolution, par exemple, il est à peu près certain que, privés eux-mêmes de leurs moyens matériels, ces FF. se trouveraient dans l'impossibilité de tenir l'engagement qu'ils auraient pris.

On pourrait peut-être constituer un capital inaliénable alimenté par des versements volontaires, cependant, la crise actuelle ne nous permet guère de compter sur la générosité des FF.-MM. qu'on aurait pu solliciter autrefois avec succès et qui nous auraient aidés dans la création de ce fonds de réserve destiné à parer aux événements.

Le Fr. Engel — propose, plutôt que d'improviser dans cet ordre d'idées, de remettre la question, pour discussion, à une prochaine séance du Comité Exécutif. Il recommande de ne pas se laisser aller à des pensées pessimistes qui risqueraient d'accroître l'angoisse qui règne actuellement dans le monde profane. Les FF.-MM. doivent, au contraire, être des propagateurs d'optimisme.

Le Fr. Mossaz — se défend d'être un pessimiste mais il a le souci des intérêts de l'A.M.I. S'il a fait part de ses inquiétudes, c'est qu'il estime que c'est avant qu'une crise n'éclate que l'on doit prendre ses précautions.

Le Fr. H. Jeanneret — pense aussi à la situation du Chancelier mais il est persuadé toutefois que les Obédiences adhérentes auront à cœur, même en des temps particulièrement difficiles, d'assurer les ressources nécessaires.

Le Fr. Clician — émet une opinion favorable à la création d'un fonds de garantie maintenant le fonctionnement de

la Grande Chancellerie; il croit aussi, qu'en toute circonstance, la Fr.-Maçonnerie aura à cœur d'assurer au Chancelier les moyens de poursuivre l'œuvre de l'A.M.I.

Le Fr. Tomitch — voudrait que le principe d'un fonds de réserve soit admis par le Comité Exécutif.

Le Fr. Engel — pour conclure, propose que la création de ce fonds de réserve qui aurait pour but d'assurer la survivance de l'A.M.I. en temps de troubles, soit décidée. Il propose, en outre, que dès maintenant les dons soient affectés à ce fonds dont le statut sera élaboré à la prochaine session du Comité Exécutif. Le Grand Chancelier serait chargé de présenter un projet de règlement.

Il en est ainsi décidé.

Propagande.

Le Fr. Mossaz — demande aux Obédiences-membres de l'A.M.I. de venir en aide à la Chancellerie en engageant certaines Grandes Loges avec lesquelles elles entretiennent des relations officielles à présenter leur candidature à notre Association. Il a écrit de nombreuses lettres à des Puissances maçonniques de l'Amérique; les résultats sont lents à venir mais il est persuadé que, par l'intervention directe de nos membres, le recrutement de nouveaux adhérents serait grandement facilité.

Le Fr. Gertsch — considère que les résultats de ces dernières années sont déjà fort réjouissants et il a la certitude que les Grandes Loges de Porto Rico et de Cuba mettront très volontiers leurs relations au service de notre Grand Chancelier pour l'aider dans sa propagande.

Le Fr. Engel — propose que la Chancellerie entre directement en tractations avec les Obédiences adhérentes dont l'intervention lui paraîtrait efficace en leur indiquant comment et dans quelle direction elles doivent exercer leurs efforts.

En outre, le Fr. Mossaz est certain que, dans la plupart des pays, les Loges sont fort peu au courant des questions maçonniques internationales et qu'elles ne sont pas assez renseignées sur le mouvement mondial. Il serait à souhaiter que, dans chaque Obédience, on tentât de les orienter dans cette direction et de les intéresser aux travaux de l'A.M.I.

Le Fr. Riandey — signale que la Grande Loge de France voue tous ses soins à accentuer l'esprit universel de ses Ateliers. Il a lui-même fait une série de conférences sur la Maçonnerie internationale et une rubrique d'informations a été spécialement ouverte à cet effet dans le Bulletin de la

Grande Loge. Il préconise l'envoi, par la Chancellerie, d'une circulaire attirant l'attention des Obédiences sur la nécessité de cette orientation des travaux dans leurs Loges.

Règlement d'arbitrage.

Le Grand Chancelier — rappelle qu'au Convent de Bruxelles, le T. C. Fr. Kipa, délégué de la Grande Loge de Pologne, a présenté une motion tendant à donner aux Garants d'amitié un rôle plus actif que celui qui leur est dévolu actuellement en faisant appel à eux, en particulier, pour l'arbitrage des différends qui pourraient surgir entre deux Obédiences adhérentes. Le Fr. Mossaz invite les membres du Comité Exécutif à examiner individuellement cette question qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité Exécutif en vue de l'établissement d'un règlement à présenter au Convent de 1932.

Le Comité Exécutif prie le Grand Chancelier de préparer un avant-projet.

Représentation au Comité Exécutif.

Le Fr. Militchevitch — insiste pour qu'il soit entendu que les Obédiences faisant partie du Comité Exécutif sont dans l'obligation de s'y faire représenter directement par un de leurs membres actifs.

Cette proposition, appuyée par le Fr. Tomitch, tend à assurer que les décisions de ce Comité sont prises par des FF. régulièrement mandatés et ayant qualité pour engager leur Obédience. En outre, on évitera ainsi qu'une Grande Loge puisse, par le jeu des mandats, disposer de plusieurs voix au sein du Comité Exécutif.

Sur le principe, le Comité Exécutif se déclare d'accord mais il prévoit des exceptions pour les Obédiences trop éloignées du lieu de réunion.

Après une discussion à laquelle prennent part les FF. Engel, Mossaz, Gertsch, Monier et Clician, il est décidé que les Obédiences déléguées au Comité Exécutif ont l'obligation de se faire représenter par un membre actif régulier. Les Puissances maçonniques d'outre-océan devront, en acceptant une délégation au dit Comité, indiquer la manière dont elles comptent assurer leur représentation dans son sein. La délégation d'un Fr. étranger qui aurait été affilié spécialement dans ce but, ne saurait être considérée comme valable.



Il est également décidé, pour les délégations comprenant une Obédience adjointe, qu'en cas d'absence des délégués de l'Obédience titulaire, celui de la Grande Loge adjointe disposera du droit de vote de la délégation.

Composition du Comité Consultatif.

Le Fr. Engel — rappelle que dans l'esprit qui a présidé à la rédaction de l'art. 12 bis des Statuts, le fait d'avoir dirigé une délégation à un Convent ou d'avoir participé à ses travaux ne constitue pas un titre suffisant pour faire partie de droit du Comité Consultatif mais qu'il faut avoir, en qualité de chef de délégation et pendant une période plus ou moins longue, apporté une collaboration active et importante à des Convents successifs ou au Comité Exécutif de l'A.M.I.

L'assemblée se déclare unanimement en faveur de cette interprétation de cet article 12 bis.

Le Fr. Militchevitch — désire que cette interprétation soit insérée dans le règlement mais comme le Convent seul peut voter une modification ou une adjonction aux Statuts, la proposition devra être présentée au Convent de 1932.

Le Grand Chancelier — a adressé aux Obédiences composant le Comité la liste des FF. remplissant les conditions requises pour faire partie du Comité Consultatif.

Après une discussion à laquelle prennent part les FF. Engel, Militchevitch, Monier, Tomitch, Estèbe, Clician et Gertsch, il est décidé que les propositions seront communiquées aux Grandes Loges intéressées qui feront connaître à la Grande Chancellerie la suite qu'elles comptent leur donner.

Le Fr. Militchevitch — demande que le mode d'élection du Comité Consultatif soit également déterminé par les Statuts ou par un Règlement spécial.

Fixation de la prochaine réunion.

Le Comité Exécutif décide de fixer au 14 mai prochain, à Genève, sa prochaine réunion à l'ordre du jour de laquelle figurera la préparation du Convent de 1932. Le Grand Chancelier est prié de se mettre, d'ores et déjà, en rapport avec le Grand Orient de Turquie en vue de son organisation pratique.

Les travaux sont clos à midi trente.

Le Grand Chancelier:

J. MOSSAZ.

RAPPORT ADMINISTRATIF

Exercice 1930

Aux Obédiences adhérentes

TT. III. et TT. CC. FF.,

Nous avons la faveur de vous présenter le rapport administratif de l'exercice 1930, neuvième année d'existence de l'A.M.I., résumant l'activité du Comité Exécutif (anciennement Comité Consultatif) et de la Grande Chancellerie durant l'année écoulée.

En en prenant connaissance, vous vous rendrez compte de ce qui a été accompli et vous serez mieux à même de suggérer les améliorations ou de proposer les tâches nouvelles qui vous paraîtront utiles à notre institution et propres à rendre son rôle plus efficace. Ce n'est que par la collaboration toujours plus étroite des Obédiences adhérentes que nous arriverons à perfectionner notre Association et à la rendre apte à réaliser notre idéal de Concorde et de Fraternité.

I. — CONVENT

Le fait le plus saillant de l'activité de l'A.M.I. en 1930 est, sans contredit, le Convent ordinaire qui s'est réuni à Bruxelles les 25-30 septembre dernier.

Les annales maçonniques n'ont jamais enregistré la participation à un travail commun d'un nombre aussi important de Puissances maçonniques, ni d'une telle diversité de pays représentés. Vingt-cinq Grandes Loges et Grands Orientes exerçant leur juridiction sur 22 nations différentes avaient envoyé leurs délégués auxquels s'étaient joints les visiteurs et auditeurs d'une dizaine d'Obédiences non adhérentes ayant manifesté le désir de suivre nos travaux. S'il était besoin de justifier notre titre d'Association « internationale » que l'on nous a parfois contesté le droit de porter sous prétexte que les nations ne sont pas toutes représentées au sein de notre groupement, la preuve serait maintenant faite et l'on ne saurait lui en attribuer un autre en attendant le moment de le remplacer par celui d'Association Maçonnique « Universelle » auquel nous aspirons.

Le compte rendu analytique des travaux de ce Convent ayant paru dans le « Bulletin » n° 35 et devant, sous peu, être publié in-extenso, nous nous bornerons, dans le présent rapport, à le mentionner pour mémoire.

II. — EFFECTIF DES ADHÉRENTS

A la fin de 1930, l'A.M.I. groupe 31 Obédiences-membres en activité. Deux autres Obédiences, le Grand Orient d'Italie et la Grande Loge de Hongrie, non comprises dans le chiffre ci-dessus, sont toujours dans la même fâcheuse situation et n'ont pas encore pu reprendre leurs travaux. La Grande Loge de Colombie, à Cartagena, considérée comme exclue par décision du Convent de Bruxelles, est comptée dans ce chiffre, sa radiation ne devant être effective que si elle n'a pas satisfait à ses obligations envers l'A. M. I. avant le 31 mars 1931.

III. — COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif (ancien Comité Consultatif) s'est réuni trois fois au cours de cet exercice, soit: le 21 mars, à Paris, le 1^{er} juillet, à Bâle (Suisse) et les 25-30 septembre, à Bruxelles.

Au cours de ces séances, il a :

- 1° Examiné et approuvé les rapports annuels (administratif et financier) du Grand Chancelier;
- 2° Arrêté les chiffres des Recettes et Dépenses éventuelles (Budget de 1930);
- 3° Pris connaissance des rapports d'enquête et prononcé l'admission provisoire des candidatures suivantes:
a) Grand Orient du Brésil; b) Grande Loge de l'Île de Cuba; c) Grande Loge La Oriental-Peninsular; d) Grande Loge del Pacifico, dont l'admission définitive a été ratifiée par le Convent;
- 4° Organisé le Convent de 1930, soit: Ordre du jour, Règlement général, Rituel, etc., etc.;
- 5° Mis au point les différentes modifications à apporter aux Statuts de l'A. M. I. et étudié un nouveau Barème de Contributions annuelles;
- 6° Délibéré sur les arbitrages et différends énumérés au § V.

En dehors des séances, une importante correspondance a été échangée entre les membres du Comité Exécutif et la Chancellerie sur des questions urgentes et pour des consultations diverses.

L'entente la plus cordiale, qui n'a pas cessé de régner au cours des réunions, a grandement contribué à faciliter la tâche du Comité Exécutif dont les membres sont désormais liés par la plus fraternelle amitié.

IV. — CHANCELLERIE

Les tables de statistique annexées à ce rapport¹ vous permettront de juger de l'importance de l'activité de la Grande Chancellerie au point de vue de la correspondance.

Sans compter les circulaires (plus de 3.000) concernant l'Annuaire, le Bulletin ou les réclamations de paiement, ni les communications sans importance, il a été expédié 1.127 lettres dont un grand nombre ont nécessité d'assez longues recherches. En outre, la Chancellerie a présenté plusieurs rapports sur diverses questions importantes, telles que candidatures, enquêtes, arbitrages, etc.

La comptabilité qui a exigé l'inscription de 660 postes au journal demande des soins particuliers, spécialement en ce qui concerne le contrôle des paiements d'abonnements et des ventes d'annuaires, afin d'éviter les pertes provenant de négligence ou d'oubli.

Les FF.-MM. en mission auprès des Bureaux Internationaux de Genève ou de passage dans cette ville, viennent fréquemment visiter le siège de l'A.M.I. Le Chancelier les accueille le plus frat. possible et fait de son mieux pour leur fournir les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Il est à souhaiter que la Grande Chancellerie soit de plus en plus considérée comme la maison de famille des membres de notre Association fraternelle.

En dehors des déplacements résultant des séances du Comité Exécutif, le Grand Chancelier a pris part officiellement à une cérémonie de la Loge *Union des Cœurs* à l'Or. de Lyon. Il a fait, en outre, plusieurs conférences dans quelques Ateliers de Suisse.

La Bibliothèque de l'A.M.I. s'est enrichie des quelques volumes dont le « Bulletin » a donné le compte rendu. Un certain nombre de revues et journaux maçonniques sont venus s'ajouter à la liste de ceux avec lesquels nous échangeons notre organe trimestriel. Le temps nous manque, hélas, pour prendre connaissance de toute la documentation qui nous parvient ainsi et pour en faire un classement rationnel.

V. — ENQUÊTES ET ARBITRAGES

Les différends qui ont été soumis à l'examen du Comité Consultatif et du Convent démontrent l'importance du rôle que peut jouer l'A.M.I. dans la vie maçonnique internationale.

¹ Voir p. 16.

Le Comité Exécutif (Consultatif), après avoir entendu les rapports du Grand Chancelier, s'est prononcé sur :

- 1° Une requête émanant d'un groupement de FF.-MM. italiens qui se sont proposés de reconstituer, hors de leur pays, le G. O. d'Italie actuellement dissout et qui demandaient à prendre, au sein de l'A.M.I., la place laissée vacante par ce dernier;
- 2° Les demandes d'admission présentées par les deux Grandes Loges égyptiennes et la sentence arbitrale du Grand Chancelier sur le conflit qui divise ces deux Obédiences;
- 3° Le différend existant entre le Grand Orient Espagnol et la Grande Loge de Porto Rico au sujet de la Grande Loge Hispano-Américaine de Porto Rico;
- 4° La Dénonciation du Pacte conclu à Bruxelles en 1924 entre le Grand Orient Espagnol et la Grande Loge Espagnole;
- 5° La création d'une nouvelle Obédience à Barcelone usurpant le titre de successeur de la Grande Loge Espagnole, membre fondateur de l'A.M.I.

L'A.M.I., en inscrivant dans ses Statuts le principe de l'autonomie absolue de ses membres adhérents, a acquis une très grande autorité morale qui la désigne tout particulièrement comme l'arbitre le plus désintéressé et le plus qualifié pour résoudre les conflits territoriaux ou autres surgissant entre Puissances maçonniques.

Le Comité Exécutif, prévoyant que les demandes d'arbitrages seront fréquentes dans l'avenir, a décidé de préparer dans ce but un Règlement spécial qui sera soumis au Convent de 1932.

VI. — CANDIDATURES

Les candidatures ont fait l'objet d'enquêtes de la part de la Chancellerie et ont retenu l'attention du Comité Exécutif qui les a examinées avec le plus grand soin. Elles ont été communiquées, dès leur prise en considération, à toutes les Obédiences adhérentes et leur admission provisoire n'a été prononcée que lorsque les délais statutaires écoulés, aucune opposition n'a été faite. L'admission définitive du Grand Orient du Brésil, de la Grande Loge de l'Île de Cuba, de la Grande Loge La Oriental-Peninsular et de la Grande Loge del Pacifico a été ratifiée par le Convent de Bruxelles.

Le Grand Chancelier est en correspondance avec plusieurs Grandes Loges en vue de candidatures éventuelles

mais les formalités prévues par les Statuts ne sont pas encore accomplies.

Nous voudrions que nos Obédiences-membres nous viennent en aide et engagent directement des pourparlers auprès des Puissances avec lesquelles elles entretiennent des relations afin de les inviter à adhérer à notre Association.

VII. — PUBLICATIONS

Bulletin. — Notre « Bulletin » a paru régulièrement chaque trimestre, soit 4 numéros (31 à 34), représentant au total 217 pages de texte.

La partie officielle a publié les comptes rendus du Comité Consultatif, des communications diverses et les avis de la Chancellerie.

La partie dite « Revue Maçonnique » a présenté un certain nombre d'articles de doctrine, d'histoire ou d'actualité pour lesquels nous adressons encore nos remerciements à nos rares mais dévoués collaborateurs.

Une revue de la Presse maçonnique a donné sous le titre de « Petites Nouvelles » des renseignements sur les événements qui se sont produits au cours du trimestre. En outre, sous la rubrique « Les Livres », il a été rendu compte de tous les ouvrages parvenus à la Chancellerie.

Nous déplorons toujours le manque d'empressement que mettent nos adhérents à nous communiquer les faits intéressants de leur propre activité. Le « Bulletin » officiel de l'A.M.L., si les trente Obédiences qui la composent le voulaient, serait l'organe le plus intéressant et le mieux informé de la Presse maçonnique universelle. Chaque année nous renouvelons cet appel à la collaboration de nos membres; nous n'osons plus conserver l'espoir qu'il soit enfin entendu.

Le nombre des abonnés reste presque stationnaire; là encore, un peu de propagande faite par les autorités de nos Obédiences adhérentes serait grandement nécessaire.

Annuaire. — L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle, édition de 1930, a obtenu un succès réjouissant et la vente n'est pas loin d'atteindre nos prévisions. Le remaniement qu'à entraîné dans sa composition la nouvelle disposition adoptée, a considérablement augmenté son prix de revient et ne laisse presque aucun bénéfice. Il est décourageant de constater qu'un travail de cette importance, nécessitant des correspondances innombrables, des soins minutieux et dont la préparation absorbe, durant près de six mois, la plus grande partie de notre temps, ne laisse, faute d'être connu de toutes les Loges, aucun profit matériel. Nous devons

nous estimer heureux s'il n'accuse pas un déficit sensible.

Certaines Obédiences adhérentes ont cependant droit à des remerciements particuliers pour la peine qu'elles ont prise à le faire connaître et pour le brillant résultat qu'elles ont obtenu. Nous espérons que leur exemple sera imité par d'autres Grandes Loges pour la prochaine édition que nous ferons paraître en 1932.

VIII. — PUBLICITÉ

Nous avons pu maintenir notre publicité dans le « Bulletin » au niveau atteint l'année précédente mais malgré la peine que nous nous sommes donnée pour faire mieux, il nous a été impossible de l'augmenter. Cela pourrait s'obtenir cependant si nos adhérents voulaient bien nous prêter leur aide en nous fournissant une liste de leurs membres (hôtels, pensionnats, librairies, fabriques de bijoux et cordons, agences de voyage, etc.) qui seraient susceptibles de nous confier leurs annonces.

La publicité doit constituer pour l'A.M.I. une source de revenus appréciable, elle ne grève pas le trésor des Obédiences et peut rendre de grands services aux FF. qui l'utilisent.

IX. — CONTRIBUTIONS

Le retard apporté au paiement de leur contribution par le petit nombre d'Obédiences dont on trouvera la liste aux annexes du compte rendu financier (exercice 1930) ¹ s'explique par des difficultés intérieures momentanées ou par des circonstances indépendantes de leur volonté. Nous avons la promesse qu'elles ne tarderont pas à s'acquitter de leurs obligations. Seule, la Grande Loge de Colombie, à Cartagena, a fait l'objet d'une délibération du Convent de Bruxelles dont l'application a été retardée jusqu'à la fin mars 1931 afin de permettre à des interventions personnelles d'obtenir qu'elle satisfasse aux exigences statutaires.

X. — DONS

La liste des dons est publiée chaque trimestre dans notre « Bulletin » mais nous voulons cependant signaler encore dans le présent rapport ceux qui ont une certaine importance:

¹ Voir p. 21.

Loge Egalité, Fleurier	100.—	frs. suisses
Grande Loge Yougoslavia	640.—	» »
Congrès des LL. de l'Est du G.		
O. de France	80,48	» »
Grande Loge de Nicaragua ..	100.—	» »
Loge Cordialité, Genève	75.—	» »

En remerciant encore ces généreux donateurs de l'appui qu'ils fournissent à notre Association, nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont adressé leur offrande, si minime soit-elle. Les dons les plus modestes, s'ils sont nombreux, finissent, en s'ajoutant les uns aux autres, par faire une somme qu'il serait injuste de passer sous silence.

XI. — DIVERS

Aucun changement n'a été apporté dans l'installation de nos bureaux de Genève.

Nous aurions besoin d'un meuble-classeur moderne et d'une bibliothèque pour le bureau du Chancelier pour remplacer ceux qui nous ont été légués par l'ancien Bureau international de Relations maçonniques et dont la vétuste rusticité s'accorde mal avec le reste du mobilier mais chaque chose vient en son temps et nous avons encore des dépenses plus urgentes à faire. L'acquisition d'un appareil multiplificateur, par exemple, s'impose de plus en plus car le nombre des rapports et comptes rendus que nous devons adresser à tous nos adhérents va toujours grandissant (30 pour nos Obédiences et 5 pour les archives). Ce nombre, trop faible pour justifier une impression typographique, exige un travail de dactylographie considérable qui prend beaucoup de temps et use rapidement la machine.

XII. — CONCLUSIONS

Nous terminons cet exposé avec le sentiment que l'A. M.I. a prospéré de façon réjouissante et qu'elle continuera à se développer de plus en plus au cours des années qui vont suivre. Cependant, il est nécessaire que les membres qui la composent participent à sa vie morale par une activité plus directe et par de plus étroits et plus fréquents rapports avec les organes administratifs.

Le Comité Exécutif, qui voue tous ses soins à la bonne marche de notre Association, examinera avec la plus grande attention toutes les suggestions qui pourraient lui être faites

en vue de rendre l'action de l'A.M.I. plus efficace et la Grande Chancellerie, toujours prête à mettre ses services à la disposition des Obédiences affiliées, de leurs Loges et de leurs membres, espère devenir le centre effectif de l'union maçonnique internationale vers lequel convergeront toutes les volontés, tous les efforts que nous impose la réalisation de notre idéal de Fraternité.

Genève, le 15 mars 1931.

Le Grand Chancelier:

John MOSSAZ.

ANNEXES

LETTRES SUIVANT LES PAYS DE DESTINATION

<i>Europe :</i>	Allemagne	20	
	Angleterre	8	
	Autriche	40	
	Belgique	80	
	Bulgarie	23	
	Danemark	4	
	Espagne	81	
	France	166	
	Grèce	23	
	Hongrie	3	
	Irlande	1	
	Luxembourg	21	
	Norvège	19	
	Pays-Bas	4	
	Pologne	20	
	Portugal	18	
	Roumanie	18	
	Suisse	184	
	Suède	2	
	Tchécoslovaquie	27	
Turquie	24		
Yougoslavie	29	815	
<i>Afrique :</i>	Abyssinie	1	
	Afrique Occid. Portugaise.	1	
	Dahomey	2	
	Egypte	11	
	Sénégal	1	
	Tunisie	1	17

<i>Amérique :</i>		Report:	832
Nord :	Etats-Unis	31	
	Mexique	14	45
Centrale :	Cuba	12	
	Haïti	18	
	Honduras	1	
	Nicaragua	2	
	Panama	18	
	Porto Rico	28	
	République Dominicaine.	4	
	Salvador	19	102
Sud :	Brésil	17	
	Chili	22	
	Colombie	23	
	Equateur	22	
	Paraguay	16	
	Pérou	17	
	République Argentine ..	1	
	Uruguay	3	
	Venezuela	22	143
<i>Asie :</i>	Syrie	1	
	Tonkin	2	3
<i>Australie :</i>	New South Wales	1	
	Victoria	1	2
			<hr/> 1.127

LETTRES SELON LA NATURE DES OBJETS

Administration	338
Publications	182
Renseignements	107
Publicité	45
Propagande	49
Arbitrages	47
Candidatures	219
Convent	107
Divers	33
	<hr/> 1.127

Association Maçonique Internationale

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1930

BILAN D'ENTRÉE AU 31 DÉCEMBRE 1929

<i>Actif :</i>		<i>Passif :</i>	
Fonds disponible		Créancier :	
au 31 décembre		Madame R.	4.000,—
1929	6.641,98	Excédent d'actif .	2.641,98
	<hr/>		<hr/>
Frs.	6.641,98		6.641,98
	<hr/>		<hr/>

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Pertes</i>	<i>Profits</i>
1) <i>Bulletin :</i>				
Impression et				
expédition	2.093,60			
Abonnements				
perçus		992,—	1.101,60	
2) <i>Annuaire :</i>				
Facture imprimeur, à compte	4.267,50			
Ventes (encaissement)		5.579,75		1.312,25
3) <i>Contributions :</i>		7.873,50		7.873,50
4) <i>Frais Généraux :</i>	2.358,13	185,53	2.172,60	
Changes: différences		41,10		41,10
5) <i>Dons:</i>		1.379,41		1.379,41
6) <i>Déplacements :</i>	984,20		984,20	
<i>Chancellerie:</i>				
(Secrétariat)	1.800,—		1.800,—	
<i>Publications :</i>	101,20	145,10		43,90
7) <i>Publicité :</i>	45,10	770,60		725,50
<i>Convent 1930 :</i>	796,15	650,—	146,15	
Totaux :	<hr/> 12.445,88	<hr/> 17.616,99	<hr/> 6.204,55	<hr/> 11.375,66

¹ Numéros 1 à 7, voir *Annexes*, pp. 20 à 22.

	Frs.		Frs.
<i>Recettes:</i>	17.616,99	<i>Profits:</i>	11.375,66
<i>Dépenses:</i>	12.445,88	<i>Pertes:</i>	6.204,55
	<hr/>		<hr/>
Boni de l'exercice:	5.171,11		5.171,11

A déduire :

Payé pour amortis- sement de la dette Vve I. Reverchon.	2.000.—		
Loyer et entretien des locaux	1.800.—		
Allocation au Gr. Chancelier	1.200.—	5.000.—	5.000.—
		<hr/>	<hr/>
Boni net Frs.	171,11		171,11
	<hr/> <hr/>		<hr/> <hr/>

BILAN DE SORTIE AU 31 DECEMBRE 1930

<i>Actif :</i>		<i>Passif :</i>	
Fonds disponible au 31 décembre 1929	6.641,98	Créance :	
Boni de l'exer- cice 1930	171,11	Madame R. . .	2.000.—
	<hr/>	Solde facture An- nuaire	3.000.—
	6.813,09	Excédent d'actif.	1.813,09
	<hr/> <hr/>		<hr/> <hr/>
			6.813,09

Excédent d'actif au 31 décembre 1929.	Frs.	2.641,98
Excédent d'actif au 31 décembre 1930.	»	1.813,09
		<hr/>
En diminution de	»	828,89

Genève, le 13 janvier 1930.

Le Grand Chancelier:
John Mossaz.

Annexes

NOTES CONCERNANT LES COMPTES DE 1930

1) BULLETIN :

Tirage moyen: 700 exemplaires.

Justification :	302 exemplaires	aux abonnés (dont 248 payés à fin 1930);
	273	» gratuits aux Obédiennes;
	30	» en échange avec d'autres journaux maç.;
	45	» en service gratuit (donateurs, collaborateurs, annonceurs);
	50	» en réserve pour archives, propagande et vente au numéro.
	<hr/>	
	soit :	700 »

2) ANNUAIRE :

L'Annuaire de 1930 a été tiré à 2.000 exemplaires,

	Frs.
1.506 exemplaires ont été souscrits à fin 1930.	
1.240 ex. ont été payés, représentant	5.579,75
200 » ne sont pas encore payés, soit environ	900.—
56 » ont été envoyés gratuitement.	
10 » ont été égarés par la poste.	
494 exemplaires solde à liquider en 1931, soit environ	2.000.—

2.000 exemplaires.

	Frs.
Le coût de l'édition s'élève à	7.267,50
Un à compte a été versé de	4.267,50
	<hr/>
Laissant un solde à payer en 1931 de	3.000.—

3) CONTRIBUTIONS :

a) *Contributions perçues :*

Grande Loge de Vienne	200.—	
Grand Orient de Belgique	350.—	
Grande Loge de Bulgarie	100.—	
Grand Orient d'Espagne	480.—	
Grande Loge de France	800.—	
Grand Orient de France	1.250.—	
Grand Orient de Grèce	400.—	(1929 et 1930)
Grande Loge de Luxembourg ..	28.50	
Grande Loge Polarstjernen	200.—	
Grande Loge de Pologne	300.—	
Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal	150.—	
Grande Loge Suisse Alpina ..	950.—	
Grande Loge Nationale de Tché- coslovaquie	100.—	
Grand Orient de Turquie	200.—	
Grande Loge Yougoslavia	100.—	
Grande Loge de Panama	225.—	
Grande Loge de Porto Rico	1.000.—	(Solde 1929 et 1930)
Grande Loge Cuscatlan, San Sal- vador	—	payé en 1929 pour 1930
Grande Loge La Oriental-Penin- sular	80.—	
Grande Loge du Chili	500.—	
Grande Loge de Colombie (Bar- ranquilla)	100.—	(pour 1928)
Grande Loge de l'Equateur ..	60.—	
Grande Loge du Paraguay	150.—	
Grande Loge du Venezuela ..	150.—	
<hr/>		
Total	Frs. 7.873,50	

b) *Contributions à percevoir :*

Grande Loge Espagnole	1930
Grand Orient de Haïti	1930
Grande Loge du Pérou	1930
Grande Loge de Colombie (Barranquilla).	1929 et 1930

4) FRAIS GÉNÉRAUX :

	Frs.
Affranchissements et télégrammes	871,88
Fournitures de bureau	184,95
Imprimés	383,40
Réceptions et représentations	110.—
Gratifications diverses	100.—
Divers	170,90
Achat d'une machine à écrire (soulte)	537.—
	<hr/>
Intérêts en Compte courant et rembourse- ment de frais	2.358,13
	<hr/>
Total	2.172,60

5) DONS :

La liste des dons a paru régulièrement dans le *Bulletin*.

6) DÉPLACEMENTS :

	Frs.
Voyage à Paris	150.—
» à Paris et Lyon ..	180.—
» à Bâle	70.—
» à Bruxelles	584,20
	<hr/>
Total	984,20

7) PUBLICITÉ :

	Frs.
Dans le Bulletin	397,50
Dans l'Annuaire	360.—

FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF

Les TT. III. FF. :

Charles Magnette, Sér. G. M. d'honneur (Belgique).

Bernard Wellhoff, anc. G. M. (France G. L.).

Arthur Groussier, anc. Président du Conseil de l'Ordre
(France G. O.).

Arthur Mille, du Conseil de l'Ordre (France G. O.).

Fritz Brandenburg, anc. G. M. de la Grande Loge Alpina
(Suisse),

ont été désignés pour faire partie du Comité Consultatif nouvellement institué, conformément aux Statuts de l'A. M. I. (art. 12 *bis*) votés par le Convent de Bruxelles.

IN MEMORIAM

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que nous avons appris la nouvelle du passage à l'Or. Et. du T. Ill. Fr.

MAURICE MONIER

Grand Maître de la Grande Loge de France

survenu le 16 février dernier.

Nous nous associons de tout cœur à la douleur de nos FF. de la Grande Loge de France qu'un cruel destin prive d'un chef aimé et respecté de tous qui, par ses hautes qualités, s'était acquis l'amitié de toutes les Obédiences composant l'Association Maçonnique Internationale.

Sa santé, après avoir été sérieusement ébranlée à la suite d'un accident qui l'empêcha de participer au Convent de 1930, s'était beaucoup améliorée et nous avons éprouvé une grande joie à le retrouver en bonne voie de complète guérison lors de la dernière séance du Comité Exécutif, à Paris. Rien ne pouvait nous laisser supposer que sa fin allait être si proche.

Maurice Monier était un homme de grand bon sens, aux conceptions larges et généreuses. Lettré délicat, il exerça la profession de journaliste avec une rare conscience, occupa diverses fonctions officielles et consacra le meilleur de lui-même à la Franc-Maçonnerie, en particulier à sa chère Grande Loge de France qu'il aimait d'un amour profond et qu'il présida de 1922 à 1928 sauf une courte interruption d'une année. Il venait d'être investi à nouveau de cette haute fonction par le dernier Convent de la Grande Loge, en septembre 1930.

Ardent soutien de l'A. M. I. à laquelle il apporta dès la première heure sa précieuse collaboration, il fit partie presque sans interruption depuis 1922, alternativement en qualité de chef et de membre, de la délégation française au Comité Exécutif et présida, en outre, le Convent de Paris en 1927. Il mit, sans réserve, au service de notre Association qui répondait si bien à l'idéal de Fraternité et de Paix qu'il pro-

fessa toute sa vie, les ressources inépuisables de sa grande intelligence, de son bon cœur et de sa foi maçonnique.

Le Fr. Maurice Monier a été brusquement enlevé à l'affection de ses FF. mais son souvenir ne s'effacera jamais de leur mémoire.

Le Grand Chancelier
John MOSSAZ

ELECTIONS DES GRANDS OFFICIERS AU SEIN DE NOS OBÉDIENCES ADHÉRENTES

Grande Loge des Etats-Unis du Venezuela :

Grand Maître, T. Ill. Fr. Celestino B. Romero.
1^{er} G. Surv., T. Ill. Fr. Nicanor Garcia Baptista.
2^e G. Surv., T. Ill. Fr. Pablo E. Hernandez.
Grand Orateur, T. Ill. Fr. Rafael Cisneros y Cisneros.
Grand Secrétaire, T. Ill. Fr. Carlos Urdaneta Espinoza.

Grande Loge de Bulgarie :

Grand Maître, T. Ill. Fr. Petr Midileff, général d'Etat-Major en retraite, ancien chef de l'Etat-Major de l'armée bulgare.
Grand Orateur, T. Ill. Fr. Christo Ivanoff, docteur en droit, secrétaire de la Commission de Codification au Ministère de la Justice.
Grand Secrétaire, T. Ill. Fr. Stoyan Kolédaroff, publiciste.
Grand Trésorier, T. Ill. Fr. Kroum Moutatoff, ancien directeur de banque.

Grande Loge du Chili :

Le T. R. G. M. Armando Quezada A. ayant renoncé à ses fonctions, ses obligations profanes l'obligeant à changer de résidence, a été remplacé par le T. Ill. Fr. Eugenio Matte H.

Grand Orient de Turquie :

Grand Maître, T. Ill. Fr. Dr. Mim Kémal, chirurgien, professeur à l'hôpital militaire de Gulhané.
Grand Orateur, T. Ill. Fr. Ismaïl Ratip, avocat et ancien professeur à la Faculté de Droit.
Grand secrétaire, T. Ill. Fr. Mehmet Rachid, ancien ministre.
Grand Trésorier, T. Ill. Fr. Ferit Asseo, ancien inspecteur des Finances.

RECTIFICATION

Le Sup. Cons. 33^e degré du Rite E. A. et A. pour l'Espagne et ses dépendances, dans son bulletin n^o 394 du mois de décembre 1930 a inséré l'avis suivant :

« Nous trouvant dans l'impossibilité de répondre directement aux nombreuses demandes qui nous sont adressées, nous le faisons dans ces colonnes pour signaler que M. Estèbe, Président de l'A. M. I., n'est pas le Fr. Francisco Esteva, celui-ci se trouvant suspendu de ses droits maçonniques depuis le 9 juillet de l'année courante selon décret de ce Haut Corps. »

Il nous paraît indispensable, afin d'éviter toute confusion ou erreur d'interprétation, de signaler à nos lecteurs et correspondants que le décret émis par le Sup. Cons. d'Espagne contre le Fr. Esteva se rapporte à sa qualité de membre du Sup. Cons. et des Ateliers des HH. GG. Il ne peut donc pas atteindre ce Fr. en sa qualité de Fr.-M., membre de la Grande Loge Espagnole dont il est, encore actuellement, le Grand Maître. En outre, nous sommes surpris que de nombreuses confusions aient pu se produire entre les FF. Estèbe et Esteva puisque, en décembre, les comptes rendus du Convent n'étant pas publiés, les noms des délégués au dit Convent de l'A. M. I. n'étaient connus que des participants qui n'ont certes pas confondu ces noms et n'ont pas pu parler de la présidence du Fr. Estèbe, cette présidence n'ayant été exercée que par les FF. Groussier, anc. prés. et Engel, président actuel.

Nous serions heureux que le Sup. Cons. voulût bien, dans un prochain numéro, modifier dans ce sens les termes de sa communication de décembre 1930.

AVIS DE LA CHANCELLERIE

1. — *Bulletin.* — Nos abonnements partant de janvier, nous prions instamment nos lecteurs de nous en faire parvenir le montant pour 1931 (soit fr. suisses 4.—) le plus tôt possible. Cela nous évitera les frais inutiles qu'entraînent les multiples rappels et facilitera considérablement notre tâche déjà très absorbante.

Le Bulletin cesse d'être adressé à ceux de nos anciens abonnés qui n'ont pas payé leur souscription de 1930.

Nous serons toujours heureux de recevoir des communications susceptibles d'intéresser nos lecteurs. Il sera égale-

ment tenu compte, dans la mesure la plus large, de toute suggestion susceptible d'augmenter l'intérêt de notre revue ou de nature à en améliorer la présentation.

II. — *Annuaire*. — Une nouvelle édition de *L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie Universelle* paraîtra au début de l'année 1932. Le solde de l'édition de 1930 est en vente au prix réduit de 4 fr. suisses l'exemplaire.

III. — *Paiements par mandats*. — Nous invitons les Loges ou les FF. qui nous couvrent par virement postal du montant de leur abonnement ou de leur souscription à l'Annuaire de bien vouloir mentionner sur le talon du mandat le nom sous lequel les commandes ont été effectuées. Il arrive fréquemment qu'un Fr. (Vén. ou Trés.) nous adresse une somme destinée à régler la dette d'une Loge dont il ne nous rappelle pas le nom. Cette manière de procéder occasionne des erreurs qui nous font perdre en recherches un temps précieux.

IV. — *Publications*. — Les publications suivantes sont en vente à la Chancellerie :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Deux Siècles de Franc-Maçonnerie », 233 pages avec illustrations, en anglais (édition française épuisée). Prix	3.— frs. suisses
2. Compte rendu in extenso du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.)	3.— » »
3. Compte rendu in extenso du Convent de 1923	3.— » »
4. Compte rendu in extenso du Convent de 1927	2,50 » »
5. Compte rendu in extenso du Convent de 1930 à Bruxelles	2,50 » »
6. Codes maçonniques en couleurs anglais et allemands; (édition française épuisée)	2,50 » »
7. Codes maçonniques en noir, édition française	2.— » »
*8. ED. PLANTAGENET: Causeries Initiatiques pour le Travail en Loge d'Apprenti.	2.— » »
*9. ED. PLANTAGENET: Causeries Initiatiques pour le Travail en Chambre de Compagnons	2.— » »
*10. ALBERT LANTOINE: Histoire de la Franc-Maçonnerie française	7.— » »
*11. ALBERT LANTOINE: Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté	8.— » »

* Les frais de port pour ces livres sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N.B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 7 payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

V. *Publicité.* — Nous attirons l'attention de nos FF. commerçants, industriels, hôteliers, etc., sur l'efficacité de la publicité faite dans notre Bulletin.

Voici le tarif de ces annonces :

Par insertion :

1/8 de page	10.— frs. suisses
1/4 de page	20.— » »
1/2 page	40.— » »
1 page	80.— » »

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

Si le nombre des annonces le permet, une réduction de prix sera faite sur le tarif ci-dessus.

ADRESSES A RETENIR

Nous rappelons ici, pour répondre à un désir exprimé, les différentes adresses concernant l'administration de l'A.M.I.

Sièges et bureaux de la Chancellerie : 61bis, rue de Lyon, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case Stand 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux N° 1.3510.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

LA SITUATION ACTUELLE DE LA FR.-MAÇONNERIE ALLEMANDE

L'opposition qui s'est manifestée au sein des Grandes Loges allemandes contre la Grande Loge Symbolique nouvellement créée, loin de désarmer, s'accroît de jour en jour. Cette réaction est sans doute apparue aux Grandes Loges dites « humanitaires » comme un moyen de donner de nouveaux gages aux Grandes Loges chrétiennes de Prusse, toujours est-il qu'elles ont également adopté une attitude très violente contre la nouvelle venue. Leur acheminement vers le groupe « chrétien allemand » se remarque du reste depuis un certain temps déjà et la Grande Loge de Hambourg, en particulier, a fait dans ce sens des avances symptomatiques dont son organe témoigne abondamment: Elle affiche un nationalisme exalté, larvé d'antisémitisme auquel s'ajoute une phobie tout à fait curieuse de tout ce qui a rapport à la Franc-Maçonnerie universelle.

On voudrait — évidemment et à tout prix — aboutir à l'unification de la Franc-Maçonnerie allemande quitte à remettre à plus tard la reprise des relations avec l'« étranger ». Or, si cette union était possible, et nous ne croyons pas qu'elle le soit pour le moment, ce serait indubitablement les Grandes Loges humanitaires qui en feraient tous les frais car elles se trouveraient bien embarrassées plus tard, lorsque, revenues à une plus juste notion de l'idéal maçonnique, elles désireraient reprendre leur place dans la chaîne maçonnique qu'elles ont volontairement interrompue.

Je voudrais bien me tromper mais je crains fort que la Franc-Maçonnerie allemande ne soit, et pour longtemps encore, placée en dehors du mouvement international. Aussi, les Grandes Loges qui, espérant les y ramener, refusent d'entrer en contact avec le nouveau groupement symbolique, me

paraissent-elles s'engager dans une impasse et par conséquent retarder l'avènement de la Fraternité maçonnique universelle. Même cette concentration des Grandes Loges humanitaires en une seule Obédience, projet qui est depuis longtemps à l'étude et dont la réalisation semble malaisée, ne changerait pas grand chose à la situation générale actuelle car la Grande Loge Eclectique de Francfort — qui comprend les éléments les plus avancés — n'apporterait qu'un effectif de membres tout à fait insuffisant pour modifier l'attitude des autres Grandes Loges. Encore n'est-il pas certain que tous les Ateliers de cette Obédience consentent à la fusion et se rallient à cette concentration.

Si la proclamation récente des Grandes Loges allemandes, déclarant dans la presse profane que la nouvelle Grande Loge Symbolique est une organisation « non-allemande », a provoqué de nombreuses protestations — sous le pseudonyme « hi » la Vossische Zeitung a publié à ce sujet un article tout à fait bien pensé — cela n'a pas empêché les anathèmes de continuer à pleuvoir, au contraire.

Comment peut-on expliquer une attitude aussi incompatible avec les principes essentiels de la Fr.-Maçonnerie ? Je vais essayer, au moyen de renseignements qui me parviennent de bonne source, de répondre à cette question.

La Fr.-Maçonnerie allemande, troublée dès son origine, comme ailleurs du reste, par des influences pseudo-historiques, pseudo-philosophiques, templières, rosicruciennes, etc. a vu ses prétentions ruinées au Convent de Wilhelmsbad. Abandonnée alors par les grands personnages et surtout par les intellectuels, réduite à se recruter dans la petite bourgeoisie, elle s'est enlisée dans le marécage des idées conventionnelles, dans la religiosité et dans un patriotisme issu du traditionnel respect du souverain. Certes, il y eut en faveur du retour à la doctrine pure, essentielle et à l'activité intellectuelle, des réactions personnelles assez vives provenant de certains FF. de haute valeur. Cependant ces FF., parmi lesquels on peut, à côté de beaucoup d'autres, retenir les noms de Findel, Settegast, etc., n'ont pas vu leurs efforts couronnés de succès. Ils furent, de leur temps, considérés comme de « mauvais caractères » et on les mit plus ou moins à l'index. Ce qui domina, ce fut une religiosité obstinée et obtuse, dégénéralant peu à peu et fatalement en intolérance laquelle se mua à son tour, plus ou moins ouvertement, en antisémitisme. La Grosse Landesloge se proclame « secte chrétienne-allemande » et déclare ne pas être liée par la Constitution d'Anderson, la Grande Loge « Aux trois Globes » (fondée cependant par Frédéric II) devient chrétienne et antisémite, la Grande Loge « A l'Amitié » perd la reconnaissance de la

Grande Loge d'Angleterre parce qu'elle introduit dans sa Constitution l'exclusion des Israélites ; elle supprime cet article de sa Loi mais continue à le mettre néanmoins en pratique. Chez les Grandes Loges humanitaires, dénommées ainsi parce qu'elles admettent les Juifs, on affirme également la suprématie de la morale chrétienne et on repousse la libre pensée.

Les événements politiques ont beaucoup contribué à accentuer la réaction chrétienne-nationaliste. Le développement prodigieux de l'Allemagne après 1875, la révolution de 1918, faisant suite à la grande désillusion de la défaite, le traité de Versailles, l'occupation de la Ruhr, les conséquences de l'inflation monétaire, etc., ont été autant de causes favorables, pour des raisons diverses, à l'exaltation de l'orgueil national et au repliement, à l'isolement hargneux des Allemands. La Fr.-Maçonnerie ne s'est pas trouvée en état de résister à cette psychose. Elle aussi ne veut plus rien avoir de commun avec la Fr.-Maçonnerie étrangère et particulièrement avec celle des pays naguère ennemis.

Remarquons aussi son attitude vis-à-vis du régime républicain :

La République allemande a inscrit dans sa Constitution son désir de vivre en paix et de tendre au rapprochement entre les nations. Cependant, on ne trouve rien dans les travaux des Loges sur l'œuvre du Fr.-M. Stresemann ; pas un mot de la Société des Nations, ni de l'accord de Locarno. Rien sur le nouveau régime ; le nom d'Ebert n'est même pas cité et Hindenburg n'est connu que comme le sauveur de l'Allemagne en Prusse orientale. Qu'on ne vienne pas nous dire que ce silence provient de ce que la Fr.-Maçonnerie allemande exclut toute politique dans ses Loges car il faudrait alors, pour admettre ce motif, n'avoir pas lu le compte rendu de la commémoration de la fondation de l'Empire par les Loges Unies de Hambourg, par exemple, qui est un éloge pompeux de l'œuvre impériale et ignorent tant d'autres manifestations marquées de la même tendance.

En général, au sein des Ateliers, la Fr.-Maçonnerie allemande se résume à quelques idées de morale courante ; l'enseignement initiatique est réduit au minimum. Les orateurs sont choisis avec circonspection et ceux qui, parfois, ont des velléités d'indépendance sont nettement écartés. La Bibliographie, en honneur dans la Fr.-Maçonnerie allemande plus qu'ailleurs, ne signale que très rarement les publications qui ne sont pas allemandes et jamais celles qui ne sont pas conformes à la conception maçonnique des Grandes Loges. On affirme que, dans certaines Loges, on a été jusqu'à supprimer à la fin des banquets le toast aux FF.-MM. de l'univers alors

que le toast à la Patrie fait l'objet de discours enflammés. Certains FF. ont été fort malmenés parce qu'ils ont cru pouvoir se permettre de renseigner leur Logé sur des faits intéressants de l'activité maçonnique dans d'autres pays, mais il n'est pas nécessaire de citer des cas particuliers, il n'est que de considérer la levée de boucliers à laquelle donna lieu la fondation de la Ligue internationale des FF.-MM. Encore qu'un nombre très important de FF.-MM. allemands ne se soient pas laissés intimider par l'ultimatum des Grandes Loges et aient persisté à faire partie de la Ligue ; celle-ci ne continue-t-elle pas à être l'objet du même farouche ostracisme ?

Quand sont survenues les accusations imbéciles d'un Ludendorf, la Fr.-Maçonnerie allemande s'est repliée encore davantage sur elle-même et, reniant toutes ses relations extérieures comme Saint-Pierre, par trois fois, renia Jésus, ne s'est pas doutée qu'en donnant ainsi des gages à ses adversaires, elle a encouragé leurs violences et a semblé leur donner raison.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur la situation de la Fr.-Maçonnerie en Allemagne mais j'aurais l'air de prononcer un réquisitoire ce qui est loin de mes intentions. Ce que j'ai cherché à démontrer, c'est qu'il est parfaitement naturel et tout à fait compréhensible que les FF.-MM. qui sont restés attachés aux principes fondamentaux de la Fr.-Maçonnerie universelle, tels qu'ils ont été formulés par Anderson, aient éprouvé le besoin de se libérer des chaînes qui les entravaient. Ce que j'ai surtout voulu, c'est qu'on comprenne la situation car au dehors de l'Allemagne, on ne sait pas, on ne comprend pas, on ne peut pas comprendre ! On ne voit que la discorde, les attaques, les proclamations et les interdictions lancées contre un millier de FF.-MM. qui ont eu l'audace de s'unir pour travailler en commun avec leurs FF. répandus sur la surface du globe et on attend que les choses s'arrangent d'elles-mêmes. Or, on aura beau attendre une réconciliation : rien n'arrivera que ce qui est déjà arrivé ; les Grandes Loges anciennes ne renonceront pas à leur nationalisme et continueront à vitupérer tout ce qui est « international » et « pacifiste » : l'A.M.I., la L.I.F., l'Écossisme et la Grande Loge Symbolique qu'elles considéreront toujours comme « undeutsch » et les progrès que font et feront encore ces organisations ne pourront qu'accentuer le dépit par en haut et le repliement par en bas.

K. SANDRE.

La Franc-Maçonnerie et la Paix

Discours prononcé par le Fr. LA FONTAINE
à la Grande Assemblée Maçonnique Internationale de Bruxelles
le 29 septembre 1930

Ill. G. Maître et vous tous mes FF.,

On m'a prié de vous exposer le problème devant lequel non seulement la Maçonnerie mais le monde entier se trouve placé en ce moment.

Voilà dix ans que la guerre est terminée, voilà dix ans que l'on délibère sur les moyens d'arriver à la paix et nous n'avons pas la paix.

La paix est apparue pendant tout le siècle dernier, et même avant, comme une espérance, comme un désir ; on l'a chantée sur tous les modes, on a même reproché à ceux qui la défendaient de la « bêler ».

On a amplement décrit les horreurs de la guerre pour en dégoûter les hommes mais on n'a guère songé à indiquer ce que serait l'état de paix dans le monde et encore, à l'heure actuelle, nous constatons que ceux-là même, qui ont pour mission d'organiser la paix, n'en ont qu'une idée très vague et très lointaine. Voilà dix ans que se poursuivent les débats à l'Assemblée de la Société des Nations et nous devons constater qu'une fois de plus l'Assemblée de la Société des Nations n'a pas accompli sa mission. Pendant les premières années d'existence de la S. D. N. ceux qui délibéraient à Genève ont prétendu qu'elle était en route vers le but entrevu ; or, vous savez que, depuis dix ans, on a vainement cherché à résoudre les problèmes les plus graves et les plus urgents. On peut les résumer en ces trois termes : le désarmement moral, le désarmement économique, le désarmement militaire. A ce triple point de vue la carence est complète. Ce qui est triste à constater, c'est que tout le monde est d'accord que c'est à ce triple point de vue qu'il faut désarmer, mais que les hommes soi-disant les plus remarquables, les politiciens avertis, membres de gouvernements et diplomates, dont les noms sont claironnés à travers les journaux du monde, ont été incapables de s'entendre et de conclure.

Je voudrais, pendant les quelques moments où j'occuperai cette tribune, vous indiquer quelles sont les solutions que les hommes, qui ont étudié ces questions de très près, entrevoient et quelles sont les difficultés qui mettent obstacle à ce qu'on les réalise.

Mais, avant d'examiner ces solutions, très rapidement — car il faudrait des heures pour exposer le problème en son entier — il y a une question que nous devons nous poser et qui a été posée par le S. G. Maître : Quel est le rôle de la Maçonnerie en cette aventure ? Vous n'ignorez pas — on l'oublie souvent dans nos loges — que la Maçonnerie ne doit pas s'occuper de politique. J'en tombe d'accord lorsqu'il s'agit de la politique courante, de la politique électorale : il est évident que, dans nos milieux ouverts à tous les hommes, où doit régner la tolérance et le respect des opinions les plus adverses, même celles que nous considérons comme dangereuses, nous ne pouvons pas imposer une ligne politique. Mais il ne faut tout de même pas oublier que, dans le passé, c'est dans les loges que les grandes révolutions ont été préparées, notamment la Révolution française et la Révolution américaine. Elles ont adopté le trinôme de la Révolution française et dans beaucoup de nos loges, nos batteries se terminent par les mots : Liberté, Égalité, Fraternité. Affirmer cela, c'est admettre que le monde, que la société profane, doit se développer dans un sens nettement déterminé.

Qu'avons-nous fait, que faisons-nous dans cette direction ? Nous avons lutté pour la Liberté, c'est le rôle que la Maçonnerie s'est donné tout d'abord. A cet égard, si elle n'a pas triomphé dans le monde entier, elle a cependant conquis, dans les pays les plus civilisés, la liberté dans le sens le plus large : liberté de pensée, liberté de parole, liberté d'association, toutes celles qui sont inscrites dans nos constitutions.

Mais le trinôme contient aussi les termes : Égalité et Fraternité. Sous ce rapport (disons cela entre nous) si dans nos loges, nous nous considérons comme des égaux, si entre frères nous ne connaissons pas de différences de classe ou de rang, si vraiment nous nous aimons, si nous nous considérons, j'estime que nous ne remplissons pas au dehors le rôle que nous avons à remplir : ce que nous avons fait pour la Liberté, nous devons le faire aussi pour l'Égalité et la Fraternité. Le désarmement économique et le désarmement moral doivent être réalisés par la mise en pratique de ces deux idées d'égalité et de fraternité. Égalité des classes, égalité des races, égalité des peuples ; puis la grande fraternité humaine, qui devrait nous faire tendre la main à tous les hommes, quelle que soit la région d'où ils viennent, quelle que soit la couleur de leur peau, quelle que soit la religion qu'ils professent.

La Société des Nations a-t-elle réalisé cette égalité entre les peuples ? Vous n'ignorez pas que le principe d'égalité est consacré dans le monde diplomatique « en principe ». Rien qu'en principe, malheureusement.

Cette égalité fut respectée jusqu'à la dernière guerre

parce que, dans les difficultés internationales, c'étaient les grandes puissances seules qui intervenaient ; elles étaient cinq ou six qui constituaient ce qu'on appelait le concert européen dans lequel on admit plus tard les Etats-Unis, puis le Japon. Ces grandes puissances, lorsqu'elles se sont trouvées à Paris pour formuler ce qui est devenu le Traité de Versailles, ont constitué ce que j'ai appelé le Conseil des Dix : conseil des cinq principaux pays représentés chacun par deux membres et qui ont imposé leur volonté aux autres pays.

Je pense bien que, dans l'esprit des diplomates de ces grandes nations, l'idée existait de créer une espèce de conseil suprême qui continuerait à régenter le monde. Mais lorsque le pacte de la S. D. N. a été rédigé, l'on n'a pas osé rompre avec le passé et l'on y a introduit le principe de l'égalité des Etats sans distinction. Vous savez qu'à Genève, au sein de l'Assemblée de la S. D. N., chaque Etat n'a droit qu'à trois délégués et à une voix, qu'il soit petit ou grand. Mais vous vous doutez bien que les petits sont tout de même quelque peu les clients des grands. Il s'est établi dans la S. D. N. des espèces de clans, autour de l'une ou de l'autre grande puissance qui accorde à tels ou tels petits pays son appui moral en même temps que des facilités financières, à condition que ces petits pays se fournissent d'armes, de canons, de fusils, de munitions chez la grande puissance qui les aide. L'égalité théorique n'est pas réalisée en fait. Il importe que les petites nations puissent faire entendre leur voix d'une façon complètement indépendante sans subir d'influence de quelque nature que ce soit. C'est d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Les petites nations ne peuvent pas ambitionner des conquêtes et nourrir un esprit impérialiste ; elles veulent vivre d'une vie modeste, mais elles entendent que cette vie, elles puissent la vivre à leur guise. Elles ont donc un intérêt majeur à voir consacrer le principe d'égalité dans les relations diplomatiques. Il faut que les citoyens de ces états se rendent compte que, pour eux, le rôle capital à jouer par leurs diplomates, doit consister à revendiquer ce droit d'égalité, droit d'égalité qui devra s'appliquer en d'autres domaines que le domaine politique et, notamment, en matière économique.

A ce dernier point de vue, nous nous trouvons à l'heure actuelle dans une situation vraiment tragique. Je n'ai pas besoin de vous donner des détails, les journaux en sont pleins. Des barrières douanières se sont élevées dans des conditions réellement effrayantes. Les pays se sont créés des moyens de production formidables dont la productivité dépasse de beaucoup les besoins de leurs habitants. Aujourd'hui, on pour-

rait assurer à tous les hommes le pain, le couvert, le vêtement et même les satisfactions intellectuelles avec une largesse qui n'épuiserait certainement pas les richesses que le monde est à même de produire. Mais, d'autre part, nous voyons des pays engorgés où les populations se pressent en nombre croissant sur un sol qui ne suffit pas à les nourrir et d'autres pays aux étendues immenses, riches à tous les points de vue, qui ferment leurs portes aux citoyens des autres nations. Les hommes sont libres de circuler à l'intérieur de leurs propres frontières, comme il l'entendent, sans que personne puisse leur interdire de s'installer où ils le jugent bon, mais dès qu'ils veulent franchir ces frontières, pour passer dans un pays où ils pourraient trouver facilement une vie moins dure, ils se heurtent à des portes closes.

Mais, sont-ce les peuples qui veulent que l'on ferme ainsi les frontières et que l'on interdise l'entrée des pays ? En réalité, les hommes qui, à l'heure actuelle, mettent le monde en coupe réglée en n'ayant en vue que leur intérêt propre, leur intérêt individuel, se moquent du bien-être des autres comme un éléphant d'un caillou. Récemment encore, un de nos financiers les plus éminents indiquait qu'il fallait modifier cela, qu'il fallait que les frontières soient ouvertes le plus largement possible, mais il n'a rien dit de l'organisation économique du monde actuel, de la rationalisation, ni surtout de la trustification. Etant lui-même un des hommes qui s'intéressent le plus à ce dernier phénomène, peut-être est-il très satisfait de ce qui se passe. On a dit : « Il faut en arriver à ce que les personnes, les sociétés et les organismes qui s'occupent de la production dans le monde — et qui, en ce moment-ci, produisent trop pour les marchés nationaux et même pour la consommation internationale — s'entendent pour créer un équilibre entre la production et la consommation ». Lui a gardé le silence. Or les trusts ont surtout pour objet de limiter la production de manière à maintenir les prix de façon que la libre concurrence, la fameuse liberté, dont les manchesteriens ont tant parlé pendant un siècle, ne puisse les troubler. Quant à réduire les prix au bénéfice des consommateurs, ils n'en ont cure.

Eh bien, mes FF., je pense que, dans ce domaine, tous ceux d'entre vous qui sont dans les affaires, ceux qui ont souffert de la situation actuelle, mais surtout ceux qui en ont tiré indirectement quelque profit, ont un grand devoir à remplir. Ils doivent, dans chacun de leur pays, faire appel à l'opinion publique pour qu'elle ne continue pas à protéger la race des bénéficiaires qui n'ont aucun sentiment humain et dont le cœur est remplacé par un lingot d'or.

La S.d.N. a décidé que cette question économique serait

examinée avec un soin tout spécial. Mais j'estime qu'il est un peu tard pour se mettre à étudier et que, dès à présent, nous possédons assez de renseignements sur la production industrielle du monde, sur le mouvement commercial, sur la production agricole, pour aboutir à des solutions rapides. Ces résultats doivent être rapides parce que tout le monde se rend compte que c'est, du fait de cette situation, que les 12.000.000 de chômeurs qui existent actuellement à la surface du globe, représentant avec femmes et enfants 60 millions de personnes, en sont à se demander chaque jour s'ils auront du pain à manger le lendemain. Il faut que cette situation change dans les différents pays, parce que le chômage augmentera encore si l'on ne prend pas des mesures sérieuses et l'on verra s'accumuler alors les haines, les mécontentements qui permettront à certains hommes comme Mussolini ou Hitler d'entraîner les populations exacerbées en des aventures désespérées.

Le but à poursuivre est d'éviter que certaines nations ne se jettent sur d'autres nations et que la guerre ne surgisse avec une fureur, une cruauté beaucoup plus grandes que celles de la dernière guerre, car ce sera l'appétit même qui aura déclenché la poussée des passions et « ventre affamé n'a point d'oreilles ». Ce but, il serait possible de le réaliser, même dans la situation actuelle, si tous les hommes en avaient vraiment la volonté.

J'en viens au désarmement moral. Le désarmement moral, nous le connaissons, nous sommes désarmés depuis longtemps vis-à-vis de nos FF. de tous pays, même entre FF. des pays qui ont été en lutte les uns contre les autres. Nous, nous cultivons la Fraternité humaine, oubliuse des fautes et des crimes du passé. Mais la grande masse des hommes est poussée dans une tout autre direction. Les journaux jouent à cet égard un rôle monstrueux, plus que monstrueux, criminel; ils entretiennent les haines, ils attisent les rancunes et supposent que des motifs infâmes animent les esprits dans des pays voisins au risque de voir les nationaux de ces pays se ruer les uns sur les autres.

C'est que nous retrouvons dans la presse les mêmes puissances d'argent que dans l'industrie et dans le commerce. Elles se sont emparées de cet outil formidable qu'est la presse, de cette voix que l'on dit être la voix du peuple et qui n'est que la voix de quelques-uns pour tromper le peuple qui, lui, est incapable de voir clair dans ce qu'on lui raconte. Je suis complètement d'accord avec ceux qui veulent améliorer cette situation en cherchant à généraliser le développement de l'instruction. 80 à 90 % des populations du globe se trouvent incapables de prendre contact avec les

connaissances les plus élémentaires et ne sont pas à même de faire la discrimination entre ce qui est vrai et ce qui est faux. Vous voyez qu'il y a pour nous, dans le monde profane, un rôle considérable à remplir en rectifiant les erreurs partout où elles s'étalent. Il nous est arrivé de rencontrer des gens de la classe moyenne qui vous disent les choses les plus invraisemblables au sujet des événements dont ils sont les contemporains. Quant à moi, je me fais chaque fois un devoir de leur dire leurs quatre vérités. Chacun d'entre nous, dans la sphère de ses relations, se doit de faire de même.

Et venons-en maintenant à la question essentielle, au désarmement militaire qui préoccupe la S.d.N. et qui rencontre deux grands obstacles: l'un, le désir de sécurité dont ne cessent de parler la plupart des diplomates qui se réunissent à Genève; l'autre, dont on parle moins, est l'idée ancrée dans la plupart des cerveaux de ceux qui sont à la tête des gouvernements ou qui les représentent: l'idée de la souveraineté absolue des Etats, selon laquelle chaque Etat a le droit, sans contrôle, de faire ce qui lui plaît. Un gouvernement n'accepte pas qu'une règle ou une loi quelconque puissent les obliger à s'incliner devant elle; les gouvernements se font la loi eux-mêmes et si la loi ne leur convient pas, ils la violent et ils s'arrogent le droit de la violer. On peut dire que toutes les difficultés qui surgissent à Genève viennent se buter contre cette idée fausse.

Nous avons revendiqué la liberté pour l'individu, nous l'avons obtenue. Mais nous savons qu'il y a des lois qui régissent cette liberté et son abus. Quant à la liberté que s'arrogent les Etats de former des armées à leur guise et de les jeter les unes sur les autres, aucune règle ne subsiste. Quand un citoyen en attaque un autre, même si des raisons existent qui pourraient justifier son geste, il sait ce qui l'attend. Devant le crime collectif de la guerre, crime épouvantable entre tous puisqu'il accumule tous les crimes que les hommes sont à même de commettre, l'impuissance des gouvernements crève les yeux. Eh bien, il faut exiger que le droit de commettre ce crime leur soit méconnu. Vous savez que le pacte de la Société des Nations a maintenu ce droit. On répète à satiété qu'il faut réduire les armements au minimum alors qu'à l'heure actuelle il y a au moins 50 % d'armements en plus qu'à la fin de la dernière guerre — 18 milliards de francs-or y sont consacrés en vue de l'éventualité d'une prochaine guerre alors qu'avant la dernière guerre 11 milliards y étaient affectés —. Ces sommes sont formidables. Nous ne pouvons nous représenter, même approximativement, ce qu'elles représentent en canons, en fusils, en outils de meurtre. Les peuples ne devraient pas se laisser leurrer de façon pareille. Les dif-

fiicultés économiques proviennent largement des dépenses dues à cette infernale surenchère. Comment sortir de l'impasse tragique ? Depuis que la Société des Nations existe, elle a, en de multiples commissions, tourné et retourné le problème. Elle n'a abouti à rien.

Un événement fort intéressant fut la fameuse conférence navale. Il y avait en présence cinq puissances possédant une marine de guerre. Ces cinq Etats ont introduit dans le monde l'idée nouvelle de la parité, moyen d'égaliser leurs forces mais non de les réduire. L'Amérique du Nord a obtenu qu'elle possède autant de navires de guerre que la Grande-Bretagne; il lui faut pour cela 21 croiseurs de plus, petite bagatelle d'un import de 11 à 12 milliards. La petite Grèce a commandé 2 monitors, et l'Italie réclame autant de sous-marins que la France. Au lieu de diminuer les armements, on les augmente! Voilà comment on désarme. Que faire? Exiger de ces puissances qu'elles renoncent à s'armer les unes contre les autres et créer ensemble une force policière mondiale capable d'imposer la paix aux Etats qui voudraient aller en guerre, en empêchant qu'une aide quelconque ne leur arrive du dehors. Livrés à eux-mêmes, privés de nourriture, de matières premières indispensables, les belligérants seraient rapidement réduits à l'impuissance. Si la Grande-Bretagne, l'Amérique du Nord, la France, le Japon avaient adopté cette conception, le monde disposerait de la force policière indispensable pour permettre d'organiser la justice sur la terre.

Le Bureau international de la Paix a envoyé une lettre aux représentants de ces cinq puissances. On n'en a même pas accusé réception. J'ai écrit une lettre personnelle à MacDonald. Il n'a pas répondu d'une manière précise. C'est un chef du gouvernement. Il a adopté la façon d'agir de ses prédécesseurs. Il est vrai qu'il a fait entendre que cette idée ne lui était pas étrangère, ni lointaine, mais qu'il fallait tenir compte des circonstances. Briand, dans la note qu'il a envoyée sur le désarmement naval, n'a pas indiqué d'une façon ouverte le but qu'il fallait poursuivre. Il a simplement demandé aux puissances réunies à Londres: «Si je désarme, pouvez-vous me donner la garantie que, si je suis attaqué, on viendra à mon secours?» Croyez-moi, il n'y a qu'une solution: il faut que les Etats s'engagent à combiner leurs forces armées réduites en une force de police mise à la disposition de l'Etat attaqué. Or, c'est sur mer qu'on pourrait aboutir le plus rapidement pour donner à la Société des Nations et à la Cour internationale la force indispensable au triomphe de la justice. On ne peut organiser la justice sans qu'il y ait une force capable de l'imposer. Il suffit que cette force existe pour que l'on s'incline devant les ordres et les décisions des magistrats.

Prenons, dans la vie civile, le cas d'une société financière considérable, comptant des milliers d'actionnaires. Si elle perd un procès, elle ne dit pas : « Je suis assez forte pour imposer ma volonté et fronder la justice ». Elle s'inclinera devant le jugement intervenu et n'organisera pas ses actionnaires en une troupe armée. Cet esprit qui règne à l'intérieur des nations doit devenir l'esprit international. C'est à le faire prévaloir que nos efforts doivent tendre. En ceci, j'estime que la Maçonnerie peut jouer un rôle considérable. Chacun de nous doit propager cet esprit. Ceux d'entre nous, qui jouent un rôle politique au sein de leur parlement, doivent s'organiser dans le monde comme elle s'est organisée au sein des nations. Les nations sont des organismes garantissant aux hommes de vivre en cet état de paix : c'est leur principale raison d'être. Et ce qu'elles ont réalisé pour le compte de leurs citoyens, avec le concours d'une force de police restreinte rarement mise en œuvre, peut et doit être généralisé.

Nous ne représentons pas la majorité des peuples, nous ne représentons même pas la majorité au sein d'un peuple quelconque ; nous ne sommes qu'une infime minorité mais, comme Schiller l'a dit : « L'humanité n'avance que par l'effort de peu d'hommes ». C'est grâce à un petit nombre de gens que les idées se répandent et s'imposent. Nous ne devons pas nous décourager. Il ne faut pas se lasser et ne pas craindre de se répéter, il faut traquer les gens jusqu'à ce que l'idée pénètre dans les cerveaux. Les idées cheminent d'une façon curieuse. L'idée fait son chemin de bouche en bouche, par des écrits, par des brochures, par des feuillets épars. J'estime que la Maçonnerie devrait s'organiser dans le sens que j'indique. C'est à cela que je vous convie et j'espère que vous sortirez d'ici, que vous sortirez de ce Convent, déterminés à être des soldats d'avant-garde de l'armée qui imposera la paix au monde. Déjà des milliers d'adhérents en forment la masse amorphe. Ce qui lui manque ce sont des officiers de tout grade. Que chacun de vous, rentré chez lui, se décide à agir avec énergie et s'improvise officier de cette grande armée. Je suis convaincu que nous pourrions influencer profondément l'opinion publique et l'enrégimenter pour la conquête de la paix que tous espèrent et pour laquelle ceux qui pourraient y contribuer le plus font, hélas, si peu de chose.

Note sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie polonaise

Cette étude historique, due au T. III Fr. Dr. Emil Kipa de la Grande Loge de Pologne, a fait l'objet d'une communication à l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres.

I. — Quoique depuis vingt ans différentes recherches sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Pologne eussent fourni un nombre plus ou moins grand de contributions tirées des archives, pas un seul de ces travaux n'a dépassé le cercle restreint d'informations qu'on ne cesse de ressasser, sans les soumettre à un examen critique. L'abbé Zaleski (« O masonerji w Polsce ». — Sur la Franc-Maçonnerie en Pologne, 2^e édition, Cracovie 1908), dont les idées sur ce sujet sont les plus larges, puise ses renseignements historiques surtout dans l'article sur la Pologne qu'on trouve dans la publication maçonnique intitulée « Handbuch der Freimaurerei », dont il connaît la 3^e édition, parue en 1900. Tous les auteurs n'ont pas manqué depuis lors de tenir compte du « Handbuch » mais aucun n'eut l'idée de consulter les éditions plus anciennes de cette publication unique en son genre. La première édition, qui comprenait trois volumes, parut entre 1822 et 1828 chez Brockhaus à Leipzig. Elle portait le titre: « Encyklopaedie der Freimaurerei, nebst Nachrichten über die damit in wirklicher oder vorgeblicher Beziehung stehenden geheimen Verbindungen, und mit Zusätzen vermehrt, herausgegeben von Sachkundigen ». Emprisons-nous de dire que « cette personne compétente » n'était autre que François Mossdorf.

Nous trouvons des renseignements concernant la Franc-Maçonnerie en Pologne dans le tome III, p. 150-106. On s'aperçoit avant tout que les éditions suivantes de l'Encyclopédie, soit la deuxième parue entre 1863 et 1867, ainsi que la troisième qu'on publia l'une et l'autre sous le titre changé de « Handbuch », ne font que réimprimer ces renseignements en y apportant quelques changements. Il nous faut insister sur le fait que c'est un Polonais qui a composé ce traité d'histoire de la Franc-Maçonnerie en Pologne, traité qui aujourd'hui encore est d'une importance capitale. Les éditeurs allemands qui préparèrent l'édition du « Handbuch » parue en 1900, passèrent ce fait sous silence; quant aux autres histo-

riens, ce n'est que Gould qui, s'appuyant sur la première édition, souligne non sans une certaine satisfaction l'origine polonaise de ses informations dans son ouvrage classique intitulé « History of Freemasonry ».

Mais laissons la parole à Lenning: « Comme elle n'était pas interdite dans ce pays (c'est-à-dire en Pologne), la Franc-Maçonnerie ne s'y est jamais développée. Il est vrai que de temps à autres, on y fondait de nombreuses loges, mais l'état d'effervescence dans lequel se trouvait continuellement le pays, ne leur permettait pas d'exister pendant une période plus prolongée ».

Après ce passage pas très flatteur pour notre pays, dans lequel Lenning paraît avoir exprimé son opinion personnelle, nous lisons la note suivante de Mossdorf: « Comme les renseignements sur la Franc-Maçonnerie dans ce pays sont encore très incomplets, nous croyons que de nombreux lecteurs seront heureux de trouver ci-dessous l'extrait d'une note chronologique manuscrite sur la Franc-Maçonnerie en Pologne. J. N. B., un des frères à Varsovie, l'a composée en 1818 et l'a envoyée au comte Gerlach, aujourd'hui mort, qui habitait Fribourg. Cette note sera accueillie avec d'autant plus de satisfaction qu'elle contient plus d'un détail qui mérite d'être retenu. »

Grâce au concours inappréciable du Dr. Bernhard Beyer, l'éminent connaisseur en matière de Franc-Maçonnerie, les recherches que j'ai entreprises en Allemagne furent couronnées de succès. Dans les papiers de Mossdorf conservés aux Archives, on trouve un manuscrit signé Bruder Jean Népomucène Bielinski, intitulé: « Kurze, chronologische Nachricht von der Existenz der Freimaurerei in Polen ». Certains indices permettaient de conclure que ce nom n'était pas celui de l'auteur. Grâce à un heureux concours de circonstances, nous pûmes établir au moment où nous présentions cette communication dans la séance de la Classe d'histoire et de philosophie, que les fragments de l'écrit de Valentin Wilkowszewski, publiés par M. l'abbé Fijalek comme annexes accompagnant l'étude de M. St. Malachowski-Lempicki¹, étaient identiques au mémoire du prétendu Jean Népomucène Bielinski. Ne pouvant pour le moment entrer dans les détails l'auteur se borne à observer que nous sommes ainsi en possession de la source première dont émanent tous les renseignements concernant l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Pologne. Ce mémoire a été composé par une personne qui

¹ Stanislaw Malachowski-Lempicki: Wykaz polskich loz wolnomularskich oraz ich czlonkow w l. 1738-1821. (Liste des loges maçonniques polonaises et de leurs membres entre 1738 et 1821.) Krakow, 8°, str. 319. Nakladem Akademji Umiejtnosci.

avait accès aux Archives du Grand Orient de Pologne, lesquelles étaient presque entièrement conservées à cette époque.

II. — Les recherches sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Pologne n'épuisent cependant pas notre sujet, car il reste encore à étudier le rôle des Polonais dans les organisations maçonniques à l'étranger. Sans avoir la prétention d'être exact, je me permets de citer quelques exemples.

Nous voyons figurer au premier plan, le roi Stanislas Leszczyński, le philosophe bienfaisant et l'homme d'Etat remarquable, qui fut en même temps « le père de la Franc-Maçonnerie en Lorraine ». Quels horizons ne s'ouvrent pas à nos yeux, lorsque nous examinons son activité littéraire et politique de ce point de vue ! Thadée Kosciuszko est plus récent dans l'ordre chronologique. Il est Franc-Maçon depuis l'année 1779. On ne manque jamais de trouver son nom lorsqu'il est question de l'entourage maçonnique de Washington, aussi Sidney Morse, le dernier historien qui décrit le rôle joué par la Franc-Maçonnerie pendant la guerre d'indépendance, appelle-t-il Kosciuszko un frère¹. Pulaski était également Franc-Maçon.

Les discussions auxquelles on se livrait il n'y a pas longtemps dans les milieux maçonniques pour trancher la question de savoir s'il est permis de se servir d'une autre langue que la langue maternelle pendant les rites d'initiation, ont révélé l'existence d'une coutume intéressante que la loge d'Edimbourg avait adoptée au XVIII^e siècle. Nous apprenons en effet que, pour initier trois officiers, on se servit du latin, qu'on déploya une grande pompe à cette occasion et que les troupes assistaient à la cérémonie. Les trois officiers initiés étaient tous Polonais.

On trouve des Polonais dans presque toutes les organisations maçonniques à l'étranger. Ils y prenaient une part

¹ Comp. Sidney Hayden: *Washington and his masonic compeers* (New-York 1905); p. 380: « ...By both Washington and La Fayette he was highly esteemed as an officer and a man. With both he became connected in the fraternal bonds of Masonic fellowship. He was not a Mason when he entered the army of the Revolution, but he became one in the summer of 1779... »; Charles H. Callahan: *W., the man and the mason* (Washington 1913); Sidney Morse; *Freemasonry in the american revolution* (Washington, the Masonic Service Association of the U. S. 1924) p. 125: " After the defeat of Gates and Camden, Washington placed Brother Nathaniel Greene in charge of the Southern army, and gave him a number of his best officers. Greene's staff consisted of von Steuben as drill master; Kosciuszko engineer; colonel Otho Williams, adjudant-general; Generals Harry Lee and William Washington, commanding the dragoons; and Morgan, the rangers and riflemen; all brothers Masons... ".

active et le rôle qu'ils y jouaient était plutôt à leur avantage. Ils étaient dans leur pays les champions de l'idée de la réforme et la tâche que poursuivait la Diète dite des Quatre Ans, fut accomplie sous les auspices de la Franc-Maçonnerie polonaise qui négligeait même les travaux dans les Loges. La part que prit la Franc-Maçonnerie aux réformes en Pologne, mériterait une étude analogue à celle que Martin ¹ a publiée il y a peu de temps.

Le rôle joué par les légionnaires polonais dans la Franc-Maçonnerie italienne et la part que prenaient les émigrés établis à Paris aux travaux des Loges françaises, n'a pas encore été l'objet de recherches. Le tableau représentant la Loge des « Frères Unis » qui porte la signature autographe du Vénérable Grabinski, celle du II^e Grand Contrôleur Chiopicki et d'autres, offre un mélange bizarre de personnes et de nationalités les plus diverses. L'action de cette Loge placée sous les auspices du Grand Orient d'Italie, s'étendait « à l'Orient du 1^{er} régiment polonais d'infanterie de ligne, l'an 5805 de la Vraie Lumière, le 2^e jour du 2^e mois ». Le troisième jour du cinquième mois de l'an 5805 de la Vraie Lumière, le capitaine Ignace Alexandre Blumer fut affilié à la Loge en question à Ancône, où elle avait été reformée. Il avait été porté au grade élevé de chevalier Rose-Croix et était membre des Loges « Les Frères Réunis », à l'Or. de Cap Français à St. Domingue en Aémic (sic!) et « De la Colombe », de Paris.

Après une courte période de quinze ans pendant laquelle il existait un Grand Orient du Royaume de Pologne, les Polonais étaient régulièrement affiliés aux Loges étrangères dans le courant de tout le XIX^e siècle. Cette affiliation était devenue d'autant plus nécessaire, que la Pologne ne pouvait avoir de Loges nationales. Rappelons cependant que l'organisation de la Société Démocratique rappelle étrangement le système d'organisation adopté par la Franc-Maçonnerie. La « Polish National Lodge » (n^o 538), fondée en 1846, existe encore de nos jours; elle a pris pour emblème un aigle étendu sur une croix (on trouve au Musée Lubomirski, à Lwow, l'exemplaire que portait Ordon). L'histoire se répète parfois d'une manière vraiment étrange; c'est le cas de le dire, quand on voit par exemple le Grand Orient d'Italie fonder une Loge polonaise composée d'élèves de l'école militaire à Cuneo.

¹ Gaston Martin: La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution (Paris 1926). Comp. également l'étude du même auteur: Manuel d'histoire de la Franc-Maçonnerie française (Paris 1929). Ces deux études d'une grande valeur scientifique, s'appuient sur des sources.

Ce serait une étude intéressante à faire que d'examiner comment les Allemands s'inscrivaient en masse dans les Loges de la Posnanie, jusqu'à ce qu'ils les eussent complètement germanisées. A l'inverse, les Polonais ont joué un certain rôle dans l'histoire de l'organisation de la Franc-Maçonnerie allemande, de sorte que par exemple l'activité d'un Trentowski y a même laissé des traces plus durables.

III. — L'auteur s'occupe en dernier lieu de questions dogmatiques et de problèmes juridiques en rapport avec l'organisation de la Franc-Maçonnerie polonaise. On ne saurait nier qu'aucun historien polonais ne connaît les « Constitutions of Freemason » (1723) d'Anderson et que personne ne s'est intéressé à l'activité déployée par les « Landmark ». Nous citons deux documents de la plus grande importance qui sont pour ainsi dire la quintessence de la pensée maçonnique et résumé dans une certaine mesure les dogmes de la société. Leurs préceptes sont encore aujourd'hui appliqués avec une extrême rigueur. Ces documents ont donné naissance à tout un système de rites développés avec le temps, rites dont les formes étaient extrêmement variées également en Pologne. L'abbé Zaleski a publié lui aussi pas mal de ces sources dans la deuxième partie de son ouvrage, cependant elles ne représentent que des matériaux qui devront être soumis à une analyse critique comparée. Ainsi on pourra se rendre compte d'une part quelles sources ne sont que de simples traductions et de l'autre, quels sont les documents qui méritent d'être considérés comme l'expression de la pensée originale de la Franc-Maçonnerie polonaise. Le « Code de Statuts... du vertueux Sarmate » ainsi que les deux constitutions (l'une de 1784, l'autre de 1820) n'ont également pas été chez nous l'objet d'un examen comparé. Celle de 1820 a donné lieu à une foule d'écrits polémiques qu'on ne connaît pour ainsi dire pas du tout. Nous trouvons dans le mémoire de Wilkoszewski certains détails concernant l'organisation de la Franc-Maçonnerie. Ils intéressent la division du Grand Orient en un Orient intérieur et un Orient extérieur. Le premier comprenait un chapitre souverain composé de 27 membres élus à vie, deux chapitres supérieurs et huit autres subordonnés; quant au second, il était représenté par des Loges symboliques dont dépendaient les provinces. On ne parle également pas de cette division dans notre littérature historique et l'on n'a pas tenté de définir les attributions des grades supérieurs et celles du chapitre souverain. Et pourtant, c'est dans ces attributions qu'il faut surtout chercher l'explication du mystère qui enveloppe les actes et les manifestations extérieures de la Franc-Maçonnerie polonaise.

PETITES NOUVELLES

ALLEMAGNE. — Le Tribunal d'Altenburg a condamné à 8 mois de prison un dénommé Lindau, auteur d'un livre difamatoire contre la Franc-Maçonnerie et dans lequel plusieurs FF. sont nominativement pris à partie. La publication du jugement dans la presse profane a été autorisée.

— Par décision en date du 26 octobre 1930, la Grosse Landesloge der Freimaurer von Deutschland complètera désormais son titre par ce sous-titre: « Deutsch-Christlicher Orden », c'est-à-dire Ordre germano-chrétien. D'autre part, par une communication officielle publiée dans son organe, ce groupement réitère explicitement sa volonté de n'avoir aucun rapport avec l'Association des Grandes Loges allemandes. Ainsi il se confirme que la Grande Loge des Francs-Maçons d'Allemagne doit être considérée comme un Ordre germano-chrétien sans aucun lien ou rapport avec la Franc-Maçonnerie proprement dite.

ANGLETERRE. — La Grande Loge d'Angleterre entretient maintenant des relations officielles avec les Grandes Loges suivantes: Grande Loge Yougoslavia, Grande Loge Nationale de Roumanie, Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen » et Grand Orient de Grèce.

AUTRICHE. — Le succès remporté au sein de la jeunesse maçonnique viennoise par le groupe des Lowtons « Die Kette » vient d'inciter les jeunes filles à suivre l'exemple des jeunes gens. Elles ont, en conséquence, constitué entre elles un groupe autonome qui voit déjà ses réunions hebdomadaires s'animer de franche gaieté et de controverses passionnées. Espérons que cet effort enthousiaste des jeunes aboutira à faire vraiment de la prochaine génération de Maçons une seule et grande famille répandue dans tout l'univers.

BELGIQUE. — La Loge « La Parfaite Intelligence » à Liège a, la première de toutes les Loges belges, admis le Symbole du G. A. de l'U dans ses rituels. La décision de la Loge est ainsi conçue: En ce qui concerne le G. A. de l'U. il est bien spécifié que ce retour à la Tradition doit être interprété exclusivement au point de vue symbolique, sans qu'il soit licite d'attribuer à ce symbole une valeur dogmatique ou confessionnelle; il est loisible à chacun de l'interpréter selon ses idées scientifiques ou ses croyances religieuses. Quant au livre de la Morale, la Loge constate que la Bible est en Bel-

gique le livre sacré de l'Eglise catholique, église qui a toujours combattu la Maçonnerie. La Bible sera remplacée par le livre des Constitutions d'Anderson, les anciens devoirs, qui seront ouverts pendant le Travail sous l'équerre et le compas.

FRANCE. — *Le Maréchal Joffre franc-maçon.* — La qualité maçonnique du maréchal Joffre ayant été discutée et mise en doute, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il a été initié, le 25 novembre 1875, à la Loge « Alsace-Lorraine », à l'Or. de Paris, qu'il a pris ses grades maç. le II^e, le 28 décembre 1876 et la M., le 26 décembre 1877. Il a été nommé membre honoraire de la dite Loge en 1893 après avoir rempli les fonctions d'orateur. Le Fr. Joffre est mort sans avoir jamais démissionné de la Franc-Maçonnerie, ni répudié les principes de l'Ordre. Les circonstances ont permis à l'Eglise de s'emparer de son corps affaibli par la maladie, mais nous conserverons la mémoire de cette grande âme qui a honoré la Franc-Maçonnerie et nous nous inclinons profondément devant sa tombe.

— Le prochain Congrès de la Ligue Internationale des Francs-Maçons (L. I. F.) aura lieu à Paris du 8 au 13 septembre prochain.

— Au début de 1930, sur l'initiative du Fr. Gaston Weil et du Fr. Bessières, président de l'Orphelinat Maçonnique, les Loges « La Fidélité » et « Goethe » de la Grande Loge de France, constituaient un Comité d'initiative pour la création d'un groupe de Jeunesse Maçonnique, à l'exemple des Associations de Lowtons qui existent dans presque tous les pays d'Europe. Ce groupe est maintenant constitué. Il a choisi pour titre « *Fidélitas*. Fraternité des Lowtons de France ». Il a fixé son siège à l'Orphelinat Maçonnique, 19, rue de Crimée. Son groupe de Paris a dès maintenant une activité pleine de promesses. Souhaitons ici que les encouragements et les concours des maçons et des Loges ne manquent pas à cette jeune association dont on sent qu'elle peut jouer un rôle capital dans la formation des futures générations de maçons.

Concours. — La Loge « La Rose des Septante » met cette année à la disposition du Conseil de l'Ordre une somme de deux mille francs et une plaquette d'argent, destinées à récompenser sous le nom de « Prix de la Rose » le meilleur « Manuel de Morale Maçonnique et Laïque ». Les envois, obligatoirement dactylographiés, doivent être faits en cinq exemplaires et résumer, en soixante pages au plus, les principes et les préceptes de la morale maçonnique. Les envois doivent être adressés au Secrétariat Général du Grand Orient, 16, rue Cadet, avant le 1^{er} juin 1931.

HONGRIE. — Le matériel de la Grande Loge Symbolique de Hongrie a été racheté pour la somme de 3.000 pengő par un groupe de Maçons. La précieuse épée de la Grande Loge ainsi que le maillet du Grand Maître Joannovic sont déjà en la possession de FF. américains. Comme nous l'apprenons, on a fait savoir aux FF.-MM. hongrois qu'on n'était pas opposé à leur rendre leur bien contre la somme de 15.000 pengő et qu'on pourrait traiter sous le manteau. Les FF.-MM. hongrois ont repoussé de pareilles offres et ont soutenu l'idée qu'on devait procéder à une vente publique. Ce que les Maçons hongrois ont pu racheter consiste en matériel de Loge qui n'a pas trop souffert durant les tribulations de ces dernières années. La valeur des objets a été fort exagérée lors de la mise à prix, mais, heureusement, l'honneur — qui ne s'évalue pas en pengő — est sauf.

ITALIE. — D'après des informations de la presse, de nombreux personnages viennent d'être inculpés d'antifascisme, parmi lesquels l'ancien Grand Maître, professeur Meoni (G.M. adjoind sous Torrigiani et élu G.M. en 1919).

PAYS-BAS. — *Une initiative originale des Francs-Maçons hollandais.* — Le Grand Orient de Hollande a pris une initiative originale. Il a convoqué les représentants de la presse profane à une visite de ses locaux et à une conférence sur la Maçonnerie. Cette initiative a fait une profonde impression sur les personnes qui ont été convoquées et nul ne doute que le but proposé n'ait été atteint. Les journaux avaient envoyé leurs meilleurs collaborateurs et la presse a suivi avec attention les explications qui lui ont été données ; plusieurs journalistes ont posé des questions auxquelles il a été répondu avec clarté.

Le journal « Algemeen Handelsblad » s'exprime ainsi :

« Les gens qui n'ont pas de Francs-Maçons parmi leurs parents ou leurs amis se font la plupart du temps une idée fausse de la Franc-Maçonnerie. Elle a pour eux quelque chose de mystérieux et cela les conduit à penser qu'elle s'occupe de choses qui craignent la lumière du jour. La Franc-Maçonnerie est un peu responsable de cela car les profanes ont de la propension à croire mauvais ce qui ne se passe pas « coram populo ». Ceux qui, comme nous, peuvent dire que les meilleurs hommes qu'ils ont connus étaient francs-maçons, admettent tout naturellement que, derrière le voile tendu par la Maçonnerie entre le public et elle, rien d'anormal, ni de mauvais ne se passe mais tous ne sont pas dans notre situation, de là bien des malentendus.

« La Franc-Maçonnerie hollandaise veut tenter de les

dissiper. Elle a choisi pour cela le meilleur moyen. Trente journalistes appartenant à des organes de diverses tendances ont été pendant quelques heures les hôtes des Francs-Maçons dans leur maison de La Haye. Ces journalistes furent conduits dans les salles de réunions, le Musée, la Bibliothèque et le Temple. Le Grand Maître van Tongeren et deux autres maçons leur ont donné des renseignements sur l'Ordre, sur ses principes. »

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » a consacré, par la plume de son rédacteur, trois articles à cette visite, il loue l'initiative prise par le Grand Orient et est persuadé qu'elle ne peut donner que de bons résultats. Il conclut en disant : « Nous avons eu l'impression d'avoir affaire à des hommes moraux, sérieux, à des personnalités sur lesquelles on peut faire fond. »

TCHÉCOSLOVAQUIE. — La Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen » est en deuil : son G. M., le T. Ill. Fr. Adolf Girschick vient de partir pour l'Or. Et. Il était âgé de 77 ans et depuis plus de cinquante ans participait avec activité et dans le plus haut esprit à la vie de l'Ordre. Sa disparition est unanimement déplorée et son souvenir restera éternellement attaché à l'Obéissance allemande de Tchécoslovaquie, à la création de laquelle il collaborera avec autorité.

ETATS-UNIS. — Une énergique réaction se dessine aux Etats-Unis contre les tendances de certains FF. à vouloir « battre monnaie » avec leur qualité de Maçon. La fraternité est quelque chose qui ne doit pas pouvoir se « commercialiser ». Aussi les Grandes Loges du Texas, du Missouri, de l'Indiana, du Colorado et du Michigan viennent-elles, en vue de réprimer ces abus, d'interdire à leurs membres de porter, à la ville, des insignes maçonniques ou d'utiliser le mot Franc-Maçonnerie dans quelque circonstance que ce soit de la vie profane.

— Le Sup. Conseil du Rite E. A. et A.) (Juridiction du Sud), assemblé à Dallas (Texas), en septembre dernier, a voté une résolution condamnant les principes proclamés par le Pape Pie XI dans sa récente encyclique. Cette résolution exprime la volonté de soutenir les principes républicains qui sont à la base du système scolaire américain.

PALESTINE. — La Resp. Loge « Mont Sion » qui travaille normalement en hébreu, vient au cours d'une récente Tenue Solennelle, de souligner d'une manière émouvante les sentiments de respectueuse fidélité qu'elle professe à l'égard des prescriptions fondamentales de la Charte d'Anderson.

L'Atelier devait donner la Lumière à un prêtre ortho-

doxe. Le Vén. ouvrit traditionnellement les Travaux en hébreu puis il confia le maillet à son adjoint, un arabe christianisé, qui procéda à l'initiation en grec. Les Travaux continuèrent ensuite en français et furent, enfin, fermés en hébreu.

LES LIVRES

Een persconferentie over vrijmetselarij en de Orde von vrijmetselaren. La Haye S. D. 1930. Brochure de 34 p. (probablement hors commerce).

Comme le titre l'indique, il s'agit du compte rendu d'une conférence sur la Franc-Maçonnerie et sur l'Ordre des Francs-Maçons faite en présence de la Presse, le 8 novembre dernier, au siège du Grand Orient des Pays-Bas à La Haye.

Nous parlons de cette conférence dans nos « Petites Nouvelles ».

J. Mz.

LISTE DES DONS REÇUS PAR LA CHANCELLERIE

du 1^{er} janvier au 31 mars 1931

F. F. Baena, Paris	10.—	frs. suisses
F. Dr. Balassa, Budapest	50.—	» »
Loge « Les Vrais Frères Unis » Le Locle.	25.—	» »
Loge « Delphes », Alexandrie	25.—	» »
Fr. C. Pierre, Prague	11.—	» »
Fr. J. Chartier, Abidjan	16.—	» »
Divers (inférieurs à 10.— frs.)	6.—	» »
Total	143.—	» »

Merci à nos généreux donateurs !

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

TABLE DES MATIÈRES

Compte rendu de la séance du Comité Exécutif (17 janvier 1931, à Paris)	
Rapport administratif sur l'exercice 1930	
Rapport financier sur l'exercice 1930	
Formation du Comité Consultatif	
In Memoriam	
Elections des Grands Officiers au sein des Obédiences adhérentes	
Rectification	
Avis de la Chancellerie	
Revue Maçonnique :	
La situation actuelle de la Fr.-Maçonnerie allemande (K. Sandre)	
La Franc-Maçonnerie et la Paix (La Fontaine) ..	
Notes sur l'histoire de la Fr.-Maçonnerie polonaise (E. Kipa)	
Petites Nouvelles :	
Allemagne	
Angleterre	
Autriche	
Belgique	
France	
Hongrie	
Italie	
Pays-Bas	
Tchécoslovaquie	
Etats-Unis	
Palestine	
Les livres	
Liste des Dons	

1

9

18

22

23

24

25

25

28

32

40

45

45

45

45

46

47

47

47

48

48

48

49

49

